

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

BUDGET GÉNÉRAL
PROGRAMME 302

RAPPORTS ANNUELS DE PERFORMANCES
ANNEXE AU PROJET DE LOI DE RÉGLEMENT
DU BUDGET ET D'APPROBATION DES COMPTES POUR

2022

FACILITATION ET SÉCURISATION DES ÉCHANGES



PROGRAMME 302
Facilitation et sécurisation des échanges

Bilan stratégique du rapport annuel de performances

Isabelle BRAUN-LEMAIRE

Directrice générale des douanes et droits indirects

Responsable du programme n° 302 : Facilitation et sécurisation des échanges

Le contrat d'objectifs et de moyens signé en décembre 2021 entre la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI), la direction du budget et le secrétariat général des ministères économiques et financiers (MEF) fixe les grandes orientations stratégiques de la DGDDI jusqu'en 2025. Le rôle central de la douane en tant qu'administration de la frontière et de la marchandise y est réaffirmé, qu'il s'agisse de lutter contre les trafics ou d'accompagner les entreprises dans leurs opérations commerciales à l'international. Ce contrat s'accompagne d'une stratégie ambitieuse visant notamment à renforcer les capacités d'action des services douaniers dans l'ensemble de leurs domaines de compétence ainsi qu'à moderniser et améliorer les conditions d'exercice de leurs missions. Ainsi, l'année 2022 a été marquée par le lancement de la stratégie pluriannuelle de la DGDDI, déclinée au travers des 19 axes du contrat d'objectifs et de moyens.

L'année 2022 aura également vu la mise en place du conseil scientifique de la douane, qui doit permettre d'anticiper les défis auxquels la DGDDI devra faire face, d'identifier les opportunités s'agissant notamment du développement de nouveaux outils et technologies (données massives, intelligence artificielle, *blockchain*, etc.) et d'éclairer la douane au regard des avancées de la recherche dans l'ensemble de ses domaines d'intérêt (droit, économie internationale, logistique, criminologie, sociologie, science de la donnée et intelligence artificielle, drones et robotique).

- Le maintien d'une très bonne performance en matière de lutte contre les trafics et la fraude fiscale

L'année 2021 avait été caractérisée par un regain d'activité et une performance exceptionnelle en matière de lutte contre les trafics. Les résultats 2022 s'inscrivent dans la continuité de 2021 et enregistrent une hausse significative, notamment en matière de lutte contre les trafics de tabacs. Ainsi, après des résultats records en 2021 – avec 402 tonnes de tabacs saisis – les services douaniers ont saisi près de 650 tonnes de tabacs en 2022, soit une hausse de 62 %.

Bien qu'en léger retrait par rapport à l'année 2021, les saisies de stupéfiants demeurent à des niveaux particulièrement élevés en comparaison des années antérieures, avec 17,86 tonnes de cocaïne et 66,25 tonnes de cannabis saisis en 2022.

Les contrôles douaniers diligentés en 2022 auront également permis le retrait du marché de plus 11,5 millions d'articles de contrefaçon, soit une hausse de plus de 25 % par rapport à 2021, année pourtant marquée par de très bons résultats dans ce domaine.

En matière de fiscalité, le résultat 2022 constitue la deuxième meilleure performance depuis 2015, avec plus de 350 M€ de droits et taxes redressés. En corollaire, le nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude se maintient à un niveau élevé, le seuil des 10.000 contentieux étant de nouveau dépassé en 2022.

Parallèlement, les services d'enquête de la DGDDI ont entravé 77 organisations criminelles, démontrant à nouveau leur capacité à dépasser la simple saisie de marchandises de fraude pour aller vers l'identification et le démantèlement des organisations à l'origine de ces trafics. Le montant des avoirs criminels saisis ou proposés à la saisie par le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) atteint 175,5 M€ en 2022, soit le montant le plus élevé depuis la création de ce service en 2019.

- La poursuite du renforcement de la tenue de la frontière numérique

La montée en charge du système de dédouanement pour les envois de e-commerce « DELTA H7 » s'est poursuivie, avec le dépôt de près de 77 millions de déclarations en 2022, permettant ainsi la juste fiscalisation des achats réalisés en ligne. La pression de contrôle a également été maintenue sur ce vecteur, amenant à la constatation de plus de

30.000 infractions douanières sur des flux de fret express et postal en 2022, soit une hausse de +14 % par rapport à 2021.

- Un accompagnement des opérateurs du commerce international étoffé, une attention donnée à un service rendu rapidement

Les cellules de conseil aux entreprises sont restées fortement mobilisées aux côtés des opérateurs, avec plus de 2.100 entretiens personnalisés conduits en 2022 (légèrement supérieur à 2021 et en une hausse de +22 % par rapport à 2020). Face à la demande croissante des entreprises pour sécuriser leurs opérations commerciales, un point d'attention particulier a été accordé au respect des délais pour la délivrance des rescrits douaniers et fiscaux, avec plus de 94 % des rescrits délivrés dans les délais réglementaires pour une cible d'au moins 90 %. Enfin, l'année 2022 aura également vu la création du service dédié à l'origine et au « Made in France », le SOMIF, inauguré à Clermont-Ferrand.

- La généralisation des points de contrôle physiques et numériques uniques à la frontière en accélération

Le Brexit s'est traduit par la mise en place d'un guichet unique pour le contrôle des marchandises aux frontières, permettant une simplification de l'action de l'État en positionnant la douane comme interlocuteur unique à la frontière pour les opérateurs du commerce international. Le succès de ce dispositif a conduit à inscrire son extension sur l'ensemble des points de contrôle frontaliers au sein de la démarche stratégique de la DGDDI.

En 2022, la reprise des missions de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) de contrôles sanitaires, biologiques et des fruits et légumes soumis à normes s'est poursuivie dans plusieurs directions (Nouvelle-Aquitaine, Bretagne-Pays de la Loire, Antilles-Guyane, La Réunion et Bourgogne Franche-Comté-Centre-Val de Loire). Outre le pilotage du transfert en lien avec la DGCCRF, la DGDDI a accompagné les services déconcentrés concernés pour la réalisation de ces nouvelles missions, à travers la diffusion d'instructions et l'organisation d'actions de formation des agents affectés en postes de contrôles frontaliers. La généralisation à l'ensemble du territoire sera finalisée en juin 2023, avec l'extension aux directions de Paris-Aéroports, d'Île-de-France, d'Occitanie, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Mayotte.

Parallèlement, après sa mise en service en 2021 sur les ports de Dunkerque, Le Havre et Marseille, la plateforme « FRANCE SESAME » a été déployée au cours de l'année 2022 sur une vingtaine de nouveaux points d'entrée aériens et maritimes, en métropole et outre-mer, permettant ainsi de simplifier et fluidifier l'importation des marchandises soumises à contrôles sanitaires ou phytosanitaires.

- La poursuite d'une politique volontariste en matière d'exploitation et de valorisation des données

Cela s'est notamment traduit par la consolidation du lac de données de la DGDDI et le développement de plusieurs cas d'usage dans le cadre du projet « valorisation des données ». Sept cas d'usage supplémentaires ont ainsi été déployés au cours de l'année 2022, touchant à divers métiers douaniers (gestion de la filière tabac, gestion de la filière vitivinicole, lutte contre la fraude, RH, etc.). Parallèlement, le développement d'autres cas d'usage s'est poursuivi, notamment les travaux autour des technologies de détection non-intrusive et de reconnaissance par l'intelligence artificielle, visant à faciliter et automatiser les contrôles dans les flux de e-commerce.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 : Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

INDICATEUR 1.1 : Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée

INDICATEUR 1.2 : Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

OBJECTIF 2 : Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises

INDICATEUR 2.1 : Accompagner les entreprises en sécurisant leurs opérations douanières

INDICATEUR 2.2 : Consolider l'accompagnement des entreprises

OBJECTIF 3 : Faire de la douane une administration moderne et innovante

INDICATEUR 3.1 : Faire de la donnée un outil central de la douane

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Bilan stratégique

Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée et garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

INDICATEUR

1.1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude	Nb	7 990	10 120	9100	10212	9 200
Quantités de tabacs saisis par les services douaniers	Tonnes	284,2	402	320	649	400
Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers	Nb	84	94	80	77	85

Commentaires techniques

* Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude

Source des données : Système d'information de la DGDDI.

Mode de calcul :

– Le sous-indicateur « Nombre de constatations à enjeu en matière de lutte contre la fraude » totalise le nombre de dossiers significatifs réalisés dans les secteurs des tabacs et cigarettes de contrebande (saisies de plus de 2 800 €), des contrefaçons (saisies et procédures de destruction simplifiées de plus de 150 articles), des manquements à l'obligation déclarative de sommes, titres ou valeurs lors du franchissement de frontières intracommunautaires ou extracommunautaires (montant des sommes en jeu supérieur à 50 000 € et/ou blanchiment [art. 415 du CDN], art 40 CPP portant sur ds suspicions de blanchiment de droit commun), des armes de guerre ou de défense (saisies d'au moins deux armes), des saisies réalisées dans le cadre de la convention de Washington sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (saisies de plus de 20 articles ou 10 kg) et dans le secteur des stupéfiants. Pour les stupéfiants, le mode de calcul évolue à compter de 2022 pour rendre le dispositif de mesure plus discriminant. Ainsi, les seuils retenus sont dorénavant des seuils de poids et non plus de valeur, et sont différents selon la nature du produit (100 g pour héroïne et amphétamines, 500 g pour cocaïne, 1 kg pour cannabis, dopants et précurseurs, 100 kg pour khat).

Cette réévaluation a entraîné un rétro-calcul des résultats 2019 et 2020, ceci afin de fixer des cibles 2022 et 2023 pertinentes.

*Quantités de tabac saisis par les services douaniers ou abandonnés

Source des données : système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

- le sous indicateur « Quantités de tabac saisis par les services douaniers ou abandonnés » totalise les quantités de tabac, exprimées en tonnes, saisies par les services douaniers ou bien abandonnées par les voyageurs au moment de l'importation.

* Nombre d'organisations criminelles empêchées par les services d'enquête douaniers

Source des données : Dispositif fiabilisé de collecte interne au service des enquêtes judiciaires des finances et à la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières.

Mode de calcul :

– Le sous-indicateur « Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquêtes douaniers » totalise :

- le nombre d'organisations criminelles démantelées par le SEJF (service d'enquêtes judiciaires des finances) sur la base des dossiers clôturés au cours de la période de référence et répondant à la définition fixée au niveau communautaire par la décision-cadre 2008/841/JAI du Conseil du 24 octobre 2008 relative à la lutte contre la criminalité organisée. Selon cette définition, une « organisation criminelle » est une association structurée établie dans le temps, de plus de deux personnes agissant de façon concertée en vue de commettre des infractions punissables d'une peine privative de liberté d'au moins quatre ans, pour en tirer, directement ou indirectement, un avantage financier et/ou un avantage matériel. L'indicateur s'appuie sur l'adaptation d'une méthode élaborée par EUROPOL (SOCTA) et un dispositif fiabilisé de collecte des données au sein du service ;

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Objectifs et indicateurs de performance

- le nombre d'organisations criminelles identifiées et entravées par la Direction Nationale du Renseignement et des Enquêtes Douanières (DNRED) sur la base des dossiers répondant aux 4 critères suivants : dossier ayant donné lieu à la notification d'une infraction réprimée par un ou des articles du CDN /CGI prévoyant une peine d'emprisonnement d'au moins quatre ans (articles 414 alinéa 2, 414 alinéa 3, 415, 451 bis, 459 du CDN et article 1810 alinéa 10 du CGI sous couvert du 1811), dossier donnant lieu à des suites judiciaires, pour lequel existe une association structurée, établie dans le temps et comptant plus de deux personnes (cf. décision-cadre 2008/841 du Conseil du 24 octobre 2008) et dossier dont les investigations doivent être formalisées et exploitables en procédure judiciaire.

INDICATEUR

1.2 – Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Nombre de constatations en matière de normes	Nb	9 921	12 666*	10200	10870	12 500
Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon	Nb	2 220	2 347	2400	2184	2 400
Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal	Nb	27 115	35 274	28000	30449	29 000

Commentaires techniques

*Nombre de constatations en matière de normes

Source des données : Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul : – Le sous-indicateur « Nombre de contentieux en matière de normes » comptabilise les infractions aux normes techniques, sanitaires, de santé et phytosanitaires. Il reprend également les fiches de dessaisissement établies par les services lors du contrôle des denrées alimentaires présentes dans les bagages des voyageurs et lors du contrôle du fret express et postal

*Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon

Source des données : Système d'information de la DGDDI

Mode de calcul : – Le sous indicateur « Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçons » totalise le nombre de dossiers significatifs réalisés dans ce secteur (saisies ou procédure de destruction simplifiée de plus de 150 articles).

*Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal

Source des données : système d'information de la DGDDI

Mode de calcul :

le sous indicateur « Nombre de constatations réalisés par les services douaniers sur des flux de fret express et postal » totalise le nombre de dossiers réalisés dans ce secteur.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 1.1 – Amplifier la lutte contre les trafics et la criminalité organisée

– Nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude

Après avoir enregistré une hausse significative en 2021 (+27 %), le nombre de contentieux à enjeu en matière de lutte contre la fraude reste stable en 2022 (+1 %). La cible fixée au PAP 2022 est ainsi dépassée.

La baisse du nombre de contentieux à enjeu en matière de tabacs (de 3 062 en 2021 à 2 854 en 2022, soit -6,8 %) et de contrefaçons (cf. *infra*) est ainsi compensée par la hausse des contentieux à enjeu en matière de stupéfiants. Ceux-ci progressent en effet de plus de 12 % par rapport à 2021, du fait de l'augmentation des contentieux à enjeu portant sur de la cocaïne, notamment au sein des directions régionales de Martinique et de Roissy (sur des flux de fret aérien comme de voyageurs). À noter que malgré la baisse de l'indicateur pour les tabacs et les contrefaçons, les saisies associées à ces contentieux sont en revanche en forte hausse (pour les tabacs, 619 tonnes en 2022 contre 460 tonnes en 2021, soit +35 % ; pour les contrefaçons, +18 %, cf. *infra*).

– Quantités de tabacs saisies par les services douaniers

En matière de tabacs, les résultats exceptionnels atteints en 2022 conduisent à des quantités de tabacs saisies (649 tonnes) doubles de celles fixées pour cible (302 tonnes). Ces quantités, attendues en baisse sur précédent, se sont ainsi avérées être en hausse de 61 % par rapport à 2021 (402 tonnes), année ayant pourtant déjà établi un record de saisies. L'année 2022 est notamment marquée par une hausse particulièrement élevée des saisies de cigarettes (+300 tonnes par rapport à 2021).

Ces résultats s'expliquent par l'intensification des trafics, couplée à une mobilisation des services douaniers qui a permis au cours des derniers mois de l'année 2022 l'identification de lieux de stockage et le démantèlement d'usines de production de cigarettes sur le territoire national.

– Nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers

Le nombre d'organisations criminelles entravées par les services d'enquête douaniers (officiers de douane judiciaire du service d'enquêtes judiciaires de finances (SEJF) et de la direction nationale du renseignement douanier (DNRED)) enregistre une baisse de 17 % par rapport à 2021, avec 77 organisations entravées. Et se situe légèrement en retrait par rapport à la cible fixée au PAP 2022, qui s'établissait à 80 organisations criminelles entravées.

Cette évolution s'explique notamment par la variabilité du nombre de dossiers d'enquête judiciaires répondant aux critères de l'indicateur clôturés par les officiers de douane judiciaire du SEJF au cours de l'année considérée - la performance de la DNRED en la matière demeurant stable (41 organisations entravées, contre 42 en 2021). En effet, la complexité des enquêtes judiciaires portant sur des faits de contrebande ou d'escroquerie à la TVA (volet international, structuration forte des réseaux criminels concernés), qui constituent une part importante des enquêtes confiées aux officiers de douane judiciaire, a un impact sur le délai nécessaire à l'instruction puis à la clôture d'un dossier. Ainsi, après avoir enregistré une forte hausse en 2021 (52 dossiers), le nombre de dossiers éligibles à l'indicateur clôturés par ces officiers en 2022 enregistre une baisse sensible (36 dossiers).

Indicateur 1.2 – Garantir la conformité des marchandises sur l'ensemble de la chaîne logistique

– Nombre de constatations en matière de normes

Dépassant la cible fixée (10 200 constatations), le résultat 2022 (10 870) affiche une moindre baisse qu'anticipée sur précédent. Ainsi, hors 2021 qui a présenté par un résultat particulièrement élevé (12 666), le nombre de constatations en matière de normes se situe au-dessus des années précédentes (9 553 en 2018, 10 735 en 2019 et 9 921 en 2020).

En détail, l'année 2022 est marquée par un accroissement du nombre de constatations portant sur des normes de santé (+17 %), compensé par une diminution du nombre de constatations portant sur des normes techniques (-30 %) ainsi qu'une baisse des fiches de dessaisissement réalisées par les voyageurs détenteurs de denrées d'origine animale prohibées à l'importation (-16 %).

Au total, les contrôles douaniers diligentés au cours de l'année 2022 ont permis le retrait du marché de plus de 14 millions de masques de protection individuelle non-conformes.

– Nombre de contentieux à enjeu en matière de contrefaçon

Avec 2 184 contentieux, il enregistre une diminution en comparaison des années antérieures, là où il était attendu en hausse (cible fixée à 2 400 en PAP 2022, pour un réalisé 2021 atteignant 2 347 contentieux).

Cette tendance à la baisse provient essentiellement d'une diminution des constatations à enjeu en matière de contrefaçon sur les flux de fret aérien, et notamment sur les flux de fret express et postal, au bénéfice d'un nombre croissant de constatations portant sur les produits stupéfiants.

Pour autant, le nombre d'articles interceptés reste sur une tendance haussière, avec 11,5 millions d'articles de contrefaçons retirés du marché (contre 9,1 millions en 2021).

– Nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal

Dépassant la cible fixée (28 000 constatations), le résultat 2022 (30 449) affiche une moindre baisse qu'anticipée sur précédent. Ainsi, hors 2021 (35 274), le nombre de constatations réalisées par les services douaniers sur des flux de fret express et postal se situe au-dessus des années précédentes (26 727 en 2019 et 27 115 en 2020).

S'agissant de la part des constatations portant sur des stupéfiants réalisées sur ce vecteur, la forte tendance haussière observée en 2021 se confirme en 2022, avec plus de la moitié des constatations réalisées sur ce vecteur du fret express et postal portant sur cette catégorie de produit, contre moins de 30 % sur la période antérieure à 2021.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Objectifs et indicateurs de performance

OBJECTIF

2 – Optimiser et moderniser le traitement des flux de marchandises en frontière et consolider l'accompagnement des entreprises

INDICATEUR**2.1 – Accompagner les entreprises en sécurisant leurs opérations douanières**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires	%	96,2	97	>90	94,2	91

Commentaires techniques

*Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

Source des données : Système d'information de la DGDDI et enquête annuelleMode de calcul : Le sous-indicateur évalue le pourcentage de rescrits délivrés dans des délais réglementaires.

Sont pris en considération :

- le pourcentage des rescrits délivrés dans les quatre mois sur la base du code des douanes de l'Union.
- le pourcentage des rescrits issus de la loi pour un État au service d'une société de confiance délivrés dans les trois mois.

INDICATEUR**2.2 – Consolider l'accompagnement des entreprises**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international	%	89,5	82,9	>93	86,1	93,5

Commentaires techniques

*Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international

Source des données : Enquête annuelle (sondage)

Mode de calcul : L'indicateur s'appuie sur une enquête annuelle réalisée au moyen d'un formulaire en ligne dont une partie est consacrée aux 10 engagements de service de la démarche « qualité 3S Dédouanement » (Démarche 3S pour « Service, Simplicité et Sécurité » : démarche qualité de service rendu aux entreprises qui embarque en complément les exigences liées à la Charte Marianne). Ce questionnaire permet donc aux opérateurs d'exprimer leur niveau de satisfaction (4 niveaux, de « très satisfait » à « pas satisfait ») pour chacun de ces 10 engagements et d'attribuer une note globale de satisfaction. L'enquête est réalisée auprès des opérateurs du commerce international et des opérateurs ou usagers disposant d'un compte « PRODOUANE » ayant utilisé un des téléservices proposés dans les secteurs du dédouanement (DELT@ G, ICS, etc.).

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 2.1 – Accompagner les entreprises en sécurisant leurs opérations douanières

- Taux de réponse aux demandes de rescrit dans les délais réglementaires

Ce taux, bien qu'en baisse par rapport à 2021 (97 %), demeure à un niveau élevé en 2022, à plus de 94 %. Aussi, la cible fixée au PAP 2022 (supérieure à 90 %) est atteinte. Ainsi, la déconcentration de la délivrance des renseignements tarifaires contraignants intervenue en 2021, qui avait justifié la prévision sous forme de seuil, n'a pas affecté la performance de la DGDDI envers les opérateurs économiques.

À noter que les renseignements tarifaires contraignants continuent de représenter l'écrasante majorité des rescrits délivrés par la DGDDI (près de 90 % en 2022).

Indicateur 2.2 – Consolider l'accompagnement des entreprises

- Taux de satisfaction des opérateurs du commerce international

Les modalités de diffusion de l'enquête ont évolué à compter de 2020 afin de tenir compte des règles relatives à la protection des données personnelles (passage d'une liste de diffusion à une mise à disposition sur le site internet douane.gouv.fr). Cette évolution s'est traduite par un nombre de réponse moins important en comparaison des années antérieures, tendance confirmée en 2022.

Le taux de satisfaction pour 2022 est en hausse par rapport à 2021, avec 86,14 % d'opérateurs s'étant déclarés « satisfaits » ou « très satisfaits », mais n'atteint pas la cible fixée (supérieure à 93 %). La part des non-satisfaits demeure très faible, à 3,37 %.

OBJECTIF

3 – Faire de la douane une administration moderne et innovante

INDICATEUR

3.1 – Faire de la donnée un outil central de la douane

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2020 Réalisation	2021 Réalisation	2022 Cible	2022 Réalisation	2023 Cible
Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC (partie dédouanement)	%	30	26	>35	30,4	25
Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet "valorisation des données" déployés	Nb	Sans objet	Sans objet	10	12	14

Commentaires techniques

*Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC ('partie dédouanement).

Source des données : Information du SARC

Mode de calcul : décompte manuel

Le sous-indicateur *« Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC ('partie dédouanement) » indique le ratio de prescriptions de contrôles par le SARC qui sont issues de traitement de données réalisés par la cellule datamining de ce service par rapport à l'ensemble des prescriptions.

*Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet « valorisation des données » déployés.

Source des données : Information de la Délégation à la stratégie

Mode de calcul : décompte manuel

Le sous-indicateur « Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet « valorisation des données » déployés » indique le nombre total de cas d'usage déployés depuis le début du programme « valorisation des données ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Indicateur 3.1 – Faire de la donnée un outil central de la douane

– Part des contrôles réalisés à l'aide de la cellule datamining sur le total des prescriptions du SARC (partie dédouanement)

Elle s'établit à 30,4 % en 2022, soit une hausse de plus de 4 points par rapport à 2021, mais qui n'a pas permis d'atteindre la cible fixée en PAP (35 %).

Cette hausse s'explique ainsi :

- en matière de protection des intérêts financiers de l'Union européenne, l'année 2022 est marquée par une forte hausse de la part des cotations d'enquêtes issues du *datamining* rapportées au nombre total de cotations, de 7 % en 2021 à 19 % en 2022. En effet, le nombre d'enquêtes cotées issues du *datamining* a été multiplié par trois, tandis que le nombre total de cotations a progressé dans une moindre mesure ;
- en matière de fiscalités, le taux de prescriptions issues du *datamining* est également haussé, atteignant 74 % en 2022. Cette progression s'explique par le recours systématique au *datamining* s'agissant des cotations d'enquêtes en matière de fiscalité énergétique et environnementale, ainsi que par la baisse significative du nombre total de cotations en matière de contributions indirectes.

– Nombre de cas d'usage menés dans le cadre du projet « valorisation des données » déployés

Cinq cas d'usage avaient pu être déployés en 2021. Au 31 décembre 2022, 12 cas d'usage étaient déployés, dépassant ainsi la cible fixée en PAP (10)

Parmi les cas d'usage déployés en 2022 peuvent être mentionnés : « Monopole Tabacs », qui offre une visualisation géographique des débits de tabacs, regroupe les caractéristiques de ces derniers et offre un outil de simulation sur l'implantation de nouveaux débits ; « Viticulture 360 », qui permet de centraliser dans un applicatif les données relatives à la filière, avec des fonctionnalités de visualisation cartographique et graphique des données relatives au foncier, à la production et à la commercialisation.

Présentation des crédits et des dépenses fiscales

2022 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2022 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	515 330 772 525 362 944	15 619 312 18 929 255	12 044 440 2 943 885		542 994 524 547 236 084	542 994 524
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	113 473 611 115 682 652	34 451 303 28 631 317	8 305 877 651 841		156 230 791 144 965 810	164 244 629
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	222 554 098 226 886 657	2 686 027 9 830 095	11 023 215 7 804 291		236 263 340 244 521 044	236 263 340
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	115 922 479 118 179 193	467 825 1 512 192	863 987 1 805 676	6 197 917 4 712 859	123 452 208 126 209 921	123 452 208
06 – Soutien des services opérationnels	265 439 891 270 607 327	134 289 709 176 167 622	38 521 260 12 608 021	1 145 833 1 539 361	439 396 693 460 922 330	440 961 951
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac		263		79 836 550 73 156 181	79 836 550 73 156 444	79 836 550
Total des AE prévues en LFI	1 232 720 851	187 514 176	70 758 779	87 180 300	1 578 174 106	1 587 753 202
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+14 865 571 (hors titre 2)		+14 865 571	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+24 436 475		+11 818 121 (hors titre 2)		+36 254 596	
Total des AE ouvertes	1 257 157 326		372 136 948 (hors titre 2)		1 629 294 274	
Total des AE consommées	1 256 718 774	235 070 744	25 813 715	79 408 401	1 597 011 633	

2022 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022 Consommation 2022</i>						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	515 330 772 525 362 944	17 537 647 16 878 842	3 274 075 2 334 626		536 142 494 544 576 412	536 142 494
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	113 473 611 115 682 652	27 592 491 21 940 372	6 307 604 2 514 865		147 373 706 140 137 890	155 387 544
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	222 554 098 226 886 657	2 788 677 9 355 949	13 048 524 6 268 190		238 391 299 242 510 796	238 391 299
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	115 922 479 118 179 193	668 334 1 556 903	1 234 336 1 364 456	6 197 917 4 712 859	124 023 066 125 813 411	124 023 066
06 – Soutien des services opérationnels	265 439 891 270 607 327	134 174 412 168 657 649	38 399 371 14 754 957	1 145 833 1 523 296	439 159 507 455 543 230	440 724 765
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac		263		79 836 550 73 146 868	79 836 550 73 147 131	79 836 550
Total des CP prévus en LFI	1 232 720 851	182 761 561	62 263 910	87 180 300	1 564 926 622	1 574 505 718

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total	Total y.c. FdC et AdP prévus en LFI
<i>Prévision LFI 2022</i> Consommation 2022						
Ouvertures / annulations par FdC et AdP			+14 865 571 (hors titre 2)		+14 865 571	
Ouvertures / annulations hors FdC et AdP	+24 436 475		+5 954 884 (hors titre 2)		+30 391 359	
Total des CP ouverts	1 257 157 326		353 026 226 (hors titre 2)		1 610 183 552	
Total des CP consommés	1 256 718 774	218 389 979	27 237 094	79 383 023	1 581 728 869	

2021 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2021 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	516 620 046 520 630 224	14 578 076 14 686 888	3 589 732 899 570		534 787 854	534 787 854 536 216 682
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	139 039 924 111 308 067	31 864 892 31 889 224	12 177 234 -710 247		183 082 050	192 016 281 142 487 044
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	233 325 307 220 724 706	1 828 377 7 180 738	8 766 067 3 192 207		243 919 751	243 919 751 231 097 652
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	132 272 520 122 633 747	801 560 1 731 984	1 415 170 415 987	7 000 000 5 420 421	141 489 250	141 489 250 130 202 139
06 – Soutien des services opérationnels	240 780 894 264 229 454	116 464 674 220 546 621	24 491 518 13 503 113	1 100 000 1 045 605	382 837 086	384 837 086 499 324 792
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac				86 508 000 91 846 318	86 508 000	86 508 000 91 846 318
Total des AE prévues en LFI	1 262 038 691	165 537 579	50 439 721	94 608 000	1 572 623 991	1 583 558 222
Total des AE consommées	1 239 526 198	276 035 455	17 300 630	98 312 344		1 631 174 627

2021 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021</i> Consommation 2021						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	516 620 046 520 630 224	14 364 148 13 227 490	3 484 297 2 358 019		534 468 491	534 468 491 536 215 733
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	139 039 924 111 308 067	28 071 208 22 947 550	7 247 730 10 947 409		174 358 862	183 293 093 145 203 025
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	233 325 307 220 724 706	1 771 338 8 270 743	8 492 600 3 145 185		243 589 245	243 589 245 232 140 634

Facilitation et sécurisation des échanges

Présentation des crédits et des dépenses fiscales | Programme n° 302

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total hors FdC et AdP prévus en LFI	Total y.c. FdC et AdP
<i>Prévision LFI 2021 Consommation 2021</i>						
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	132 272 520 122 633 747	776 555 2 190 682	1 371 023 250 645	7 000 000 5 420 421	141 420 098	141 420 098 130 495 494
06 – Soutien des services opérationnels	240 780 894 264 229 454	117 617 046 217 948 560	25 101 493 17 239 549	1 100 000 1 013 996	384 599 433	386 599 433 500 431 558
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac				86 508 000 91 830 686	86 508 000	86 508 000 91 830 686
Total des CP prévus en LFI	1 262 038 691	162 600 295	45 697 143	94 608 000	1 564 944 129	1 575 878 360
Total des CP consommés	1 239 526 198	264 585 024	33 940 806	98 265 103		1 636 317 131

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées* en 2021	Ouvertes en 2022	Consommées* en 2022	Consommés* en 2021	Ouverts en 2022	Consommés* en 2022
Titre 2 – Dépenses de personnel	1 239 526 198	1 232 720 851	1 256 718 774	1 239 526 198	1 232 720 851	1 256 718 774
Rémunérations d'activité	771 349 225	767 657 943	780 339 039	771 349 225	767 657 943	780 339 039
Cotisations et contributions sociales	464 982 038	459 191 667	470 463 803	464 982 038	459 191 667	470 463 803
Prestations sociales et allocations diverses	3 194 935	5 871 241	5 915 932	3 194 935	5 871 241	5 915 932
Titre 3 – Dépenses de fonctionnement	276 035 455	187 514 176	235 070 744	264 585 024	182 761 561	218 389 979
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	276 035 455	187 514 176	235 074 390	264 585 024	182 761 561	218 393 625
Subventions pour charges de service public	0	0	-3 646	0	0	-3 646
Titre 5 – Dépenses d'investissement	17 300 630	70 758 779	25 813 715	33 940 806	62 263 910	27 237 094
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	11 393 958	40 522 352	10 677 599	28 052 255	29 078 008	16 204 578
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	5 906 673	30 236 427	15 136 116	5 888 551	33 185 902	11 032 515
Titre 6 – Dépenses d'intervention	98 312 344	87 180 300	79 408 401	98 265 103	87 180 300	79 383 023
Transferts aux ménages	5 420 421	6 197 917	4 712 859	5 420 421	6 197 917	4 712 859
Transferts aux entreprises	91 846 318	79 836 550	73 156 181	91 830 686	79 836 550	73 146 868
Transferts aux autres collectivités	1 045 605	1 145 833	1 539 361	1 013 996	1 145 833	1 523 296
Total hors FdC et AdP		1 578 174 106			1 564 926 622	
Ouvertures et annulations* en titre 2		+24 436 475			+24 436 475	
Ouvertures et annulations* hors titre 2		+26 683 693			+20 820 455	
Total*	1 631 174 627	1 629 294 274	1 597 011 633	1 636 317 131	1 610 183 552	1 581 728 869

* y.c. FdC et AdP

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2021	Prévues en LFI pour 2022	Ouvertes en 2022	Ouverts en 2021	Prévus en LFI pour 2022	Ouverts en 2022
Dépenses de personnel	233 764			233 764		
Autres natures de dépenses	4 196 275	9 579 096	14 865 571	4 196 275	9 579 096	14 865 571
Total	4 430 039	9 579 096	14 865 571	4 430 039	9 579 096	14 865 571

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE ADP

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		348 537		348 537				
03/2022		383 125		383 125				
04/2022		241 468		241 468				
05/2022		242 071		242 071				
06/2022		278 985		278 985				
07/2022		246 832		246 832				
08/2022		504 759		504 759				
09/2022		275 567		275 567				
10/2022		332 611		332 611				
11/2022		268 364		268 364				
12/2022		312 378		312 378				
01/2023		171 603		171 603				
Total		3 606 301		3 606 301				

ARRÊTÉS DE RATTACHEMENT DE FDC

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
02/2022		150 630		150 630				
03/2022		30 380		30 380				
04/2022		144 325		144 325				
05/2022		119 167		119 167				
06/2022		164		164				
08/2022		209 831		209 831				

Mois de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
09/2022		9 885 911		9 885 911				
10/2022		188 551		188 551				
11/2022		520 336		520 336				
12/2022		9 975		9 975				
Total		11 259 270		11 259 270				

ARRÊTÉS DE RÉPARTITION POUR MESURES GÉNÉRALES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/10/2022	4 050 161		4 050 161					
06/12/2022	19 970 889		19 970 889					
14/12/2022	250 000		250 000					
Total	24 271 050		24 271 050					

ARRÊTÉS DE REPORT D'AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
25/01/2022		3 107 002						
Total		3 107 002						

ARRÊTÉS DE REPORT DE FDC

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
01/02/2022	233 764	4 117 477	233 764	2 089 581				
Total	233 764	4 117 477	233 764	2 089 581				

ARRÊTÉS DE REPORT GÉNÉRAL HORS FDC HORS AENE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
17/03/2022		210 923		4 597 898				
Total		210 923		4 597 898				

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Présentation des crédits et des dépenses fiscales

DÉCRETS D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
07/04/2022						8 872 912		8 872 912
Total						8 872 912		8 872 912

DÉCRETS DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022		981 915		920 451	479 278		479 278	
02/12/2022	410 939		410 939			767 785		2 760 448
Total	410 939	981 915	410 939	920 451	479 278	767 785	479 278	2 760 448

DÉCRETS DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/06/2022						4 660 152		582 876
05/12/2022		109 296		109 296				
Total		109 296		109 296		4 660 152		582 876

LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
16/08/2022		8 872 912		8 872 912				
01/12/2022		8 719 445		1 580 982				
Total		17 592 357		10 453 894				

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Total général	24 915 753	40 984 542	24 915 753	33 036 691	479 278	14 300 849	479 278	12 216 236

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES

Avertissement

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2022 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2022. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2022.

Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

Le « Coût total des dépenses fiscales » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs inférieurs à 0,5 million d'euros (« ε »). La portée du total s'avère toutefois limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(en millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif 2021	Chiffrage initial 2022	Chiffrage actualisé 2022
710109	Exclusion de la base d'imposition des marges commerciales sur la distribution de tabac en Guadeloupe, en Martinique et à La Réunion Régimes ultramarins <i>Bénéficiaires 2020 : 14 Entreprises et ménages - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données déclaratives fiscales - Fiabilité : Ordre de grandeur - Création : 1976 - Dernière modification : 1976 - Dernière incidence budgétaire : dépense fiscale non bornée - Fin du fait générateur : dépense fiscale non bornée - code général des impôts : 298 sexdecies</i>	90	85	95
Total		90	85	95

Justification au premier euro

Éléments transversaux au programme

ÉLÉMENTS DE SYNTHÈSE DU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action <i>Prévision LFI Consommation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP	Titre 2 * Dépenses de personnel	Autres titres *	Total y.c. FdC et AdP
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	515 330 772 525 362 944	27 663 752 21 873 140	542 994 524 547 236 084	515 330 772 525 362 944	20 811 722 19 213 468	536 142 494 544 576 412
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	113 473 611 115 682 652	42 757 180 29 283 158	164 244 629 144 965 810	113 473 611 115 682 652	33 900 095 24 455 237	155 387 544 140 137 890
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	222 554 098 226 886 657	13 709 242 17 634 387	236 263 340 244 521 044	222 554 098 226 886 657	15 837 201 15 624 139	238 391 299 242 510 796
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	115 922 479 118 179 193	7 529 729 8 030 727	123 452 208 126 209 921	115 922 479 118 179 193	8 100 587 7 634 217	124 023 066 125 813 411
06 – Soutien des services opérationnels	265 439 891 270 607 327	173 956 802 190 315 003	440 961 951 460 922 330	265 439 891 270 607 327	173 719 616 184 935 903	440 724 765 455 543 230
08 – Soutien au réseau des débitants de tabac		79 836 550 73 156 444	79 836 550 73 156 444		79 836 550 73 147 131	79 836 550 73 147 131
Total des crédits prévus en LFI *	1 232 720 851	345 453 255	1 578 174 106	1 232 720 851	332 205 771	1 564 926 622
Ouvertures / annulations y.c. FdC et AdP	+24 436 475	+26 683 693	+51 120 168	+24 436 475	+20 820 455	+45 256 930
Total des crédits ouverts	1 257 157 326	372 136 948	1 629 294 274	1 257 157 326	353 026 226	1 610 183 552
Total des crédits consommés	1 256 718 774	340 292 859	1 597 011 633	1 256 718 774	325 010 095	1 581 728 869
Crédits ouverts - crédits consommés	+438 552	+31 844 088	+32 282 640	+438 552	+28 016 131	+28 454 683

* hors FdC et AdP pour les montants de la LFI

PASSAGE DU PLF À LA LFI

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
PLF	1 232 720 851	347 125 831	1 579 846 682	1 232 720 851	333 878 347	1 566 599 198
Amendements	0	-1 672 576	-1 672 576	0	-1 672 576	-1 672 576
LFI	1 232 720 851	345 453 255	1 578 174 106	1 232 720 851	332 205 771	1 564 926 622

Les crédits inscrits en projet de loi de finances pour 2022 s'élevaient à 1 579 846 682 € en AE et 1 566 599 198 € en CP. L'amendement n° 933 présenté par le Gouvernement, sous l'article 20 état B de la loi de finances, procède à une minoration des autorisations d'engagement et des crédits de paiement de la mission « Gestion des finances publiques » venant en diminution de la ressource pour le programme 302 à hauteur de 1 672 576 € en AE et en CP.

Après la prise en compte de cet amendement, les crédits votés en loi de finances initiale pour 2022 s'élèvent à 1 578 174 106 € en AE et 1 564 926 622 € en CP.

JUSTIFICATION DES MOUVEMENTS RÉGLEMENTAIRES ET DES LOIS DE FINANCES RECTIFICATIVES

Les crédits votés en loi de finances initiale ont été affectés en cours de gestion 2022 par les éléments suivants :

Reports de crédits :

Au titre des reports de 2021 sur 2022, les arrêtés du 25 janvier 2022, du 1^{er} février 2022 et du 17 mars 2022 se sont traduits par les ouvertures de crédits suivantes :

- 3 107 002 € d'AE affectées sur des tranches fonctionnelles (AENE) ;
- 4 117 477 € en AE et 2 089 581 € de CP en crédits de fonds de concours HT2 et 233 764 € en titre 2 ;
- 210 923 € en AE et 4 597 898 € en CP de crédits généraux

Rattachements de fonds de concours et ouvertures d'attributions de produits :

En 2022, la douane a bénéficié de rattachements de crédits issus de fonds de concours d'un montant de 11 259 270 € en AE et en CP et d'ouvertures d'attributions de produits pour un montant de 3 606 301 € en AE et CP (cf. « origine et emploi des fonds de concours et attributions de produits »).

Décrets de transfert :

Décret n° 2022-934 du 27 juin 2022 portant transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 981 915 € en AE et 920 451 € en CP et en titre 2 d'un montant de 479 278 € en AE et CP. Ces montants comprennent :

- un transfert de sortant crédits hors titre 2 d'un montant de 202 959 € en AE et 264 423 € en CP, à destination du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » et destinés au financement du projet résilience du réseau interministériel de l'État (RIE) ;
- six mouvements entrant et destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny :
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 31 977 € en AE et CP en provenance du programme 129 « Coordination du travail gouvernemental » de la mission « Direction de l'action du Gouvernement » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 306 856 € en AE et CP en provenance du programme 148 « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonction publiques » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 21 763 € en AE et CP en provenance du programme 164 « Cour des comptes et autres juridictions financières » de la mission « Conseil et contrôle de l'État » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 502 084 € en AE et CP en provenance du programme 214 « Soutien de la politique de l'éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 198 551 € en AE et CP en provenance du programme 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture » de la mission « Culture » ;
 - un transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 441 643 € en AE et CP en provenance du programme 310 « Conduite et pilotage de la politique de la justice » de la mission « Justice » ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 298 000 € en AE et CP pour les années 2020, 2021 et 2022, à destination du programme 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État » et destiné au financement de l'infrastructure nationale partageable des transmissions (INPT) ;

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

- un transfert sortant de crédits d'un montant de 529 278 € en AE et CP, dont 509 278 € en titre 2, et de 8 ETPT, à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités » et destinés au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) ;
- un transfert entrant de crédits de titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP, en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » correspondant au remboursement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;

Décret n° 2022-1512 du 2 décembre 2022 portant transfert de crédits hors titre 2 d'un montant de 767 785 € en AE et 2 760 448 € en CP et en titre 2 d'un montant de 410 939 € en AE et CP. Ces montants comprennent :

- un transfert entrant de crédits de titre 2 d'un montant de 30 000 € en AE et CP et de 1 ETPT, en provenance du programme 147 « Politique de la ville » de la mission « Cohésion des territoires » et destinés au financement de la masse salariale des agents mis à disposition par d'autres ministères pour la mise en œuvre de la politique de la ville, dans le cadre du dispositif des délégués du préfet ;
- un transfert entrant de crédits d'un montant de 480 341 € en AE et CP, dont 380 939 € en titre 2, destiné au financement de l'accompagnement de la transformation de la douane en provenance du Fonds d'accompagnement interministériel Ressources humaines (FAIRH) porté par le programme 148 « Fonction publique » de la mission « Transformation et fonctions publiques » ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 284 481 € en AE et 2 277 144 € en CP, à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités », et destiné au financement de l'agence nationale des données de voyage (ANDV) ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 497 740 € en AE et CP, à destination du programme 176 « Police nationale » de la mission « Sécurités », et destiné au financement de kiosques et de tablettes ;
- un transfert sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 84 966 € en AE et CP, à destination du programme 354 « Administration territoriale de l'État » de la mission « Administration générale et territoriale de l'État », et destiné au financement du transfert de la gestion des permis de plaisance et du droit annuel de francisation des navires.

Décrets de virement :

Décret n° 2022-935 du 27 juin 2022 portant virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 4 660 152 € en AE et 582 876 € en CP. Ces montants comprennent :

- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 10 674 € en AE et CP, à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de la campagne de communication relative au développement de la marque « Choisir le service public », qui vise à renforcer l'attractivité de l'État employeur ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 1 094 830 € en AE et CP, à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au financement de Portailpro ;
- un virement entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 298 570 € en AE et CP, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destiné au financement de la location de baies informatiques au centre de la Direction nationale de la statistique et du commerce extérieur (DNSCE) à Toulouse au bénéfice de l'Agence pour l'Informatique Financière de l'État ;

- cinq mouvements entrant destinés au financement de prestations d'hébergement dans le Centre serveur des Douanes à Osny :
 - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 36 370 € en AE et CP en provenance du programme 134 « Développement des entreprises et régulations » de la mission « Économie » ;
 - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 139 965 € en AE et CP, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » au bénéfice du service du numérique ;
 - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 48 774 € en AE et CP, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » au bénéfice de TRACFIN ;
 - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 5 213 € en AE et CP, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » au bénéfice de l'Autorité nationale des jeux (ANJ) ;
 - un virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 88 736 € en AE et CP, en provenance du programme 220 « Statistiques et études économiques » de la mission « Économie » ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 95 000 € en AE et CP, à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », et destiné au financement d'une partie du code des développements de l'infrastructure et des scripts de collecte mis en place dans le cadre du projet « réseaux sociaux » ;
- un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 4 077 276 € en AE, à destination du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques », et destiné au financement de l'extension du datacenter de la direction nationale de la statistique et du commerce extérieur (DNSCE) ;

Décret n° 2022-1517 du 5 décembre 2022 portant virement de crédits hors titre 2 d'un montant de 109 296 € en AE et en CP. Ces montants comprennent :

- Un virement entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 844 830 € en AE et CP, en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » et destinés au remboursement de trop perçus pour le financement du Portail Pro ;
- Un virement entrant de crédits hors titre 2 d'un montant de 90 216 € en AE et CP, destiné au financement des projets de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects lauréats de l'appel à projet « Tous acteurs de Bercy vert » du Fonds de Transformation Ministériel en 2022, et en provenance du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières » de la mission « Gestion des finances publiques » ;
- Un virement sortant de crédits hors titre 2 d'un montant de 825 750 € en AE et CP, à destination du programme 156 « Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local » de la mission « Gestion des finances publiques », et destiné au financement du Portail Pro (dépenses de maintien en condition opérationnelle et exploitation du portail commun du recouvrement).

Loi de finances rectificative :

La loi de finances rectificative n° 2022-1157 du 16 août 2022 a procédé à l'ouverture de crédits hors titre 2 d'un montant de 8 872 912 € en AE et CP sur la réserve de précaution permettant ainsi de reconstituer la réserve de précaution initiale ;

La loi de finances rectificative n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 a procédé à une ouverture de crédits hors titre 2 d'un montant de 8 719 445 € en AE et 1 580 982 € en CP.

Ces ouvertures de crédits en loi de finances rectificatives ont permis notamment le paiement des mises à disposition tardives de droits de douane à l'Union européenne pour un montant de 10 253 719 € en AE et en CP.

ORIGINE ET EMPLOI DES FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

1) Fonds de concours

En 2022, la douane a bénéficié d'une ressource en fonds de concours d'un montant de 15,4 M€ en AE et 13,4 M€ en CP en HT2 et de 0,2 M€ en titre 2. Ces fonds correspondent pour :

- 4,1 M€ en AE et 2,1 M€ en CP en hors titre 2 et 0,2 M€ en titre 2 à des reports obtenus de 2021 sur 2022 ;
- 11,3 M€ en AE et en CP en hors titre 2 à des ouvertures de crédits. Ces crédits correspondent pour 3,6 M€ en AE et en CP à des remboursements européens à la suite d'engagement des douaniers français sur des dispositifs de protection de frontières (FRONTEX, Fonds Sécurité Intérieure). La douane a également bénéficié de fonds versés par l'agence de gestion et de recouvrement des avoirs saisis et confisqués (AGRASC) pour le financement de projets au titre de la lutte contre la délinquance et la criminalité pour un montant de 0,2 M€ en AE et en CP. Le solde, soit 7,5 M€ en AE et en CP correspond à l'avance faite en 2022 par l'Union européenne pour financer l'acquisition de 8 scanners mobiles et 2 scanners postaux dans le cadre de l'instrument de financement d'équipements de contrôle douanier (IFECD). Ce versement non prévu en PAP 2022 a permis de rehausser la ressource en fonds de concours, en parallèle, d'autres remboursements européens ont pris du retard en raison du temps de traitement des dossiers par la commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC).

La consommation 2022 sur fonds de concours s'élèvent à 5,6 M€ en AE et 2,7 M€ en CP.

2) Attributions de produits

Concernant les ouvertures d'attributions de produits, ils s'élèvent à 3,6 M€ en AE et en CP en hausse de +1,9 M€ par rapport à la prévision en PAP 2022 à la faveur du rehaussement des produits de cession mobilières (+0,9 M€) et des rémunérations de prestations de services fournies par la douane (+1 M€).

La consommation 2022 des attributions de produits s'élèvent à 0,6 M€ en AE et 0,2 M€ en CP.

RÉSERVE DE PRÉCAUTION ET FONGIBILITÉ

	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Mise en réserve initiale	6 163 604	13 818 130	19 981 734	6 163 604	13 288 231	19 451 835
Surgels	0	8 872 912	8 872 912	0	8 872 912	8 872 912
Dégels	0	0	0	0	0	0
Annulations / réserve en cours de gestion	0	-8 872 912	-8 872 912	0	-8 872 912	-8 872 912
Réserve disponible avant mise en place du schéma de fin de gestion (LFR de fin d'année)	6 163 604	13 818 130	19 981 734	6 163 604	13 288 231	19 451 835

Crédits de titre 2 :

Sur le titre 2, la totalité de la réserve de précaution correspondant à 0,5 % de la LFI a été dégelée en fin de gestion.

Crédits hors titre 2 :

Le taux de mise en réserve sur les crédits hors titre 2 en 2022 représentait 4 % de la LFI.

Le décret no 2022-512 du 7 avril 2022 a procédé à l'annulation de crédits pour un montant de 8,87 M€ en AE et CP sur la réserve de précaution. Cette annulation a été décidée par le Gouvernement afin de financer les mesures de soutien en réponse à la crise en Ukraine.

La loi de finances rectificative n° 2022-1157 du 16 août 2022 a procédé à l'ouverture de crédits à hauteur de 8,87 M€ en AE et CP sur la réserve de précaution permettant ainsi de reconstituer la réserve de précaution initiale ;

La réserve a été dégelée dans son intégralité en fin de gestion.

EMPLOIS ET DÉPENSES DE PERSONNEL

EMPLOIS RÉMUNÉRÉS PAR LE PROGRAMME

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Transferts de gestion 2021 (1)	Réalisation 2021 (2)	LFI + LFR 2022 (3)	Transferts de gestion 2022 (4)	Réalisation 2022 (5)	Écart à LFI + LFR 2022 (après transferts de gestion) (5 - (3 + 4))
1024 – Catégorie A+	0,00	341,56	328,00	0,00	336,41	+8,41
1025 – Catégorie A	0,00	3 953,90	3 956,00	+1,00	3 997,60	+40,60
1026 – Catégorie B	0,00	7 375,39	7 308,00	-8,00	7 238,23	-61,77
1027 – Catégorie C	0,00	4 973,15	4 980,00	0,00	4 808,87	-171,13
Total	0,00	16 644,00	16 572,00	-7,00	16 381,11	-183,89

(en ETPT)

Catégorie d'emplois	Mesures de périmètre en LFI (6)	Mesures de transfert en LFI (7)	Corrections techniques (8)	Impact des schémas d'emplois pour 2022 (5-4)-(2-1)-(6+7+8)	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
1024 – Catégorie A+	0,00	-4,00	+12,70	-13,85	-5,25	-8,60
1025 – Catégorie A	0,00	-18,00	+17,36	+43,34	+23,08	+20,26
1026 – Catégorie B	0,00	-118,00	+94,70	-105,86	-22,66	-83,20
1027 – Catégorie C	0,00	-43,00	-153,08	+31,80	-28,33	+60,13
Total	0,00	-183,00	-28,32	-44,57	-33,16	-11,41

En LFI 2022 le plafond autorisé d'emploi s'élevait à 16 572 équivalents temps plein travaillés (ETPT). L'écart entre le PAP 2022 et la LFI 2022 correspond à l'application de l'article 11 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 (-76 ETPT) et à la modification des règles de décompte des apprentis à partir de 2022 (-41 ETPT), soit une réduction de 117 ETPT.

Au terme de la gestion, la consommation moyenne annuelle du plafond d'emploi s'établit à 16 381 ETPT dont 2 % de catégorie A+, 24 % de catégorie A, 44 % de catégorie B et 29 % de catégorie C.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

Le taux de consommation se situe à 98,85 %. L'écart entre la réalisation et la LFI 2022 s'explique notamment par des recrutements plus tardifs que prévu.

La baisse du plafond d'emplois en 2022 à périmètre constant s'établit à -44,57 ETPT. Cette variation s'explique par :

- une extension en année pleine du schéma d'emploi de 2021 sur 2022 de -33,16 ETPT ;
- l'impact en ETPT du schéma d'emplois 2022. Le schéma d'emplois de 19 ETP représente une consommation de -11,41 ETPT en 2022 compte tenu de la quotité de travail des agents et de leur durée de présence sur l'année civile.

Les corrections techniques s'expliquent par les facteurs suivants :

- les promotions inter-catégorielles qui ne sont pas prises en compte dans le schéma d'emplois et qui conduisent à modifier la répartition des effectifs par catégorie ;
- l'évolution des modalités de décompte des apprentis qui conduit à corriger l'exécution du plafond d'emplois de -28 ETPT en 2022.

ÉVOLUTION DES EMPLOIS À PÉRIMÈTRE CONSTANT

(en ETP)

Catégorie d'emploi	Sorties	dont départs en retraite	Mois moyen des sorties	Entrées	dont primo recrutements	Mois moyen des entrées	Schéma d'emplois	
							Réalisation	Prévision PAP
1024 – Catégorie A+	22,00	18,00	6,40	7,00	1,00	7,00	-15,00	0,00
1025 – Catégorie A	164,00	113,00	6,30	189,00	147,00	5,90	+25,00	-3,00
1026 – Catégorie B	349,00	289,00	6,40	261,00	178,00	8,00	-88,00	+47,00
1027 – Catégorie C	213,00	141,00	6,20	310,00	263,00	6,00	+97,00	-11,00
Total	748,00	561,00		767,00	589,00		+19,00	+33,00

A périmètre constant, le schéma d'emplois s'établit à 19 ETP en 2022. Il est le résultat de 748 sorties et de 767 entrées. L'écart à la LFI de 14 ETP s'explique notamment par un décalage début 2023 de recrutements qui devaient initialement être réalisés fin 2022, sans affecter la cible fixée en LFI pour 2023.

A périmètre courant, les flux d'entrée et de sorties intègrent les transferts d'emplois inscrits dans le PAP 2022, à savoir 18 transferts entrants et 201 transferts sortants.

L'évolution des flux de l'année 2022 à périmètre courant est retracée dans les tableaux ci-après :

SORTIES RÉALISÉES EN 2022

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Départs en retraite	18	113	289	141	561
Autres départs définitifs	4	24	40	27	95
Autres départs	4	63	138	88	293
Total	26	200	467	256	949

Les 949 départs réalisés en 2022 se décomposent comme suit :

- les départs à la retraite sont conformes aux prévisions (561 départs pour 563 prévus en PAP) ;
- les autres départs définitifs (radiation, décès, démissions, fin de contrat et rupture conventionnelle) et les autres départs (départs en détachement hors douane, congé de longue durée, congé parental et disponibilité) s'élèvent

respectivement à 95 ETP et 293 ETP. Ces départs ont nettement progressé par rapport aux exercices antérieurs, notamment les ruptures conventionnelles et les départs en détachement.

ENTRÉES RÉALISÉES EN 2022

(En ETP)	Catégorie A+	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Primo-Recrutements	1	147	178	261	589
Autres entrées	6	60	83	47	196
Total des entrées	7	207	261	310	785

Les 758 entrées se décomposent comme suit :

-589 primo-recrutements qui comprennent 479 recrutements par concours et 111 recrutements par contrat, en baisse par rapport à la prévision ;

- les autres entrées, conformes aux prévisions, s'élèvent à 196 ETP. Elles correspondent notamment à des arrivées correspondant à des fins de détachement et de disponibilité ou des retours après des congés de longue durée ou des congés parentaux.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	Prévision LFI	Réalisation	(en ETPT)			Impact des schémas d'emplois pour 2022	dont extension en année pleine du schéma d'emplois 2021 sur 2022	dont impact du schéma d'emplois 2022 sur 2022
			dont mesures de transfert	dont mesures de périmètre	dont corrections techniques			
Administration centrale	669,00	661,00	0,00	0,00	+1,00	-8,00	-7,00	-1,00
Services régionaux	13 047,00	12 839,11	-183,00	0,00	-18,32	-25,56	-17,16	-8,40
Services à l'étranger	42,00	42,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres	2 814,00	2 839,00	0,00	0,00	-11,00	-11,01	-9,00	-2,01
Total	16 572,00	16 381,11	-183,00	0,00	-28,32	-44,57	-33,16	-11,41

Service	(en ETP)	
	Schéma d'emplois Prévision PAP	ETP au 31/12/2022 Réalisation
Administration centrale	+1,00	667,00
Services régionaux	+27,00	12 959,00
Services à l'étranger	0,00	42,00
Autres	+5,00	2 916,00
Total	+33,00	16 584,00

- Les effectifs repris dans la rubrique « administration centrale » comprennent le personnel des services centraux de l'administration des douanes.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

- Les « services régionaux » correspondent aux agents en fonction au sein des directions interrégionales et régionales de la douane.
- Les « services à l'étranger » regroupent les attachés douaniers, les attachés douaniers adjoints, les contractuels de droit local et les volontaires internationaux.
- La rubrique « Autres » réunit les services à compétence nationale de la DGDDI qui sont, par ordre décroissant des effectifs : la direction nationale des gardes-côtes de la douane (DNGCD) créée au 1^{er} juillet 2019, la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED), la direction nationale du recrutement et de la formation professionnelle (DNRFP) comprenant les écoles de formation de la Rochelle et de Tourcoing, le centre informatique douanier (CID) et la direction nationale des statistiques et du commerce extérieur (DNSCE), le service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF), l'unité opérationnelle du « Passenger Name Record » (PNR) et le service d'analyse de risque et de ciblage (SARC).

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action ou de la sous-action	Prévision LFI	Réalisation
	ETPT	ETPT
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	7 323,00	7 240,11
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	1 420,00	1 403,00
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	3 018,00	2 983,00
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	1 602,00	1 583,00
06 – Soutien des services opérationnels	3 209,00	3 172,00
Total	16 572,00	16 381,11
Transferts en gestion		-7,00

En 2022, le programme a réalisé 16 381 ETPT.
 44,19 % correspondent aux effectifs de l'action 01
 8,57 % correspondent aux effectifs de l'action 03
 18,21 % correspondent aux effectifs de l'action 04
 9,67 % correspondent aux effectifs de l'action 05
 19,36 % correspondent aux effectifs de l'action 06

RECENSEMENT DU NOMBRE D'APPRENTIS

Nombre d'apprentis pour l'année scolaire 2021-2022	Dépenses de titre 2 Coût total chargé (en M€)	Dépenses hors titre 2 Coût total (en M€)
53,00	0,73	0,39

Au titre de l'année scolaire 2021-2022, la direction générale des douanes et droits indirects a recruté 53 apprentis essentiellement sur des fonctions support (logistique, formation, ressources humaines) pour un coût de 0,72 M€ en titre 2 et de 0,39 M€ en hors titre 2.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Ratios effectifs gestionnaires / effectifs gérés

Effectifs intégralement gérés
(inclus dans le plafond)

	(ETP ou effectifs physiques)	d'emplois)
		16626
Effectifs gérants	392	2,4 %
administrant et gérant	276	1,7 %
organisant la formation	71,4	0,4 %
consacrés aux conditions de travail	22,8	0,1 %
consacrés au pilotage et à la politique des compétences	21,8	0,1 %

Unités de mesures : Les unités de gestionnaires sont exprimées en ETP : l'équivalent temps plein emploi prend en compte la quotité de travail mais pas la durée de la période d'emploi sur l'année, ni la sur-rémunération éventuelle liée au temps partiel. Les effectifs gérés sont exprimés en ETP.

Descriptifs des grandes catégories d'effectifs de gestionnaires :

Effectifs administrant et gérant : Cette rubrique comprend les activités consistant à

- Gérer les carrières administratives : titularisations, avancements d'échelon (avec ou sans réduction/majoration d'ancienneté), avancements de grade, promotions de corps, mutations, sanctions disciplinaires, sorties définitives (radiation des cadres, admission à la retraite) ;
- Gérer les positions statutaires et situations administratives : activité (y compris temps partiel, CFA, congé longue durée), mises à disposition, détachements, congés parentaux, disponibilités, et, pour les non-titulaires, congés de grave maladie ;
- Gérer les éléments de la paie (opération de pré-liquidation de la paye, saisie des éléments variables) ;
- Gérer le temps de travail et les congés : annuels, formation, maladie ordinaire, longue maladie, paternité, maternité... ;
- Gérer l'indemnitaire et la NBI ; les frais de mission,
- Gérer les recrutements : concours, mobilités, détachements entrants, contrat des non-titulaires y compris les occasionnels ou saisonniers ;
- Organiser les élections professionnelles et gérer les droits syndicaux ;
- Constituer et réunir les commissions administratives paritaires et les comités techniques paritaires.

Effectifs organisant la formation : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Organiser la formation initiale (conception, organisation, évaluation, conseil) ;
- Préparer les reclassements, les reconversions hors des ministères financiers ou hors de la fonction publique.

Effectifs consacrés aux conditions de travail : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Gérer l'action sociale (y compris l'animation des réseaux comme les comités d'action sociale, les réseaux d'assistants de service social...) ;
- Insérer et gérer les travailleurs handicapés ;
- Organiser l'hygiène et la sécurité : mettre en place et suivre les instances (IHS - ACOMO - CHS - élaboration et suivi du document unique de prévention des risques professionnels) ;
- Gérer la médecine de prévention.

Effectifs consacrés au pilotage des ressources humaines : Cette rubrique comprend les activités consistant à :

- Élaborer le budget des ressources humaines et des plafonds de masse salariale et d'emplois, veiller au respect des plafonds ;
- Mettre en œuvre des outils de suivi (maintenance et évolution des SIRH, bilan social...) ;
- Conduire les réformes statutaires ;
- Piloter les processus de gestion ;
- Analyser les besoins et prévoir les évolutions quantitatives et qualitatives ;
- Déterminer les emplois-type ;

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

- Anticiper les recrutements, les formations ;
- Conseiller individuellement les agents ;
- Élaborer les parcours professionnels.

Périmètre retenu pour les effectifs gérés :

Le périmètre retenu intègre les agents :

- En position d'activité et rémunérés par les ministères financiers ;
- Détachés « entrant » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération est imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité entrants ;
- Les agents en réorientation professionnelle dans la mesure où ils ne sont pas mis en disponibilité.

En revanche ne sont pas comptabilisés, les agents :

- Détachés « sortants » ;
- MAD « sortants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- MAD « entrants » dont la rémunération n'est pas imputée sur un programme ministériel ;
- Les agents en position normale d'activité sortants ;
- En disponibilité ou en position hors cadre ;
- En congé longue durée, en congé parental

Effectifs inclus dans le plafond d'emploi		Effectifs hors plafond d'emplois	
Effectifs intégralement gérés	Partiellement gérés (agents en détachement entrant, en MAD sortante et PNA)	Intégralement gérés (CLD, disponibilité, etc.)	Partiellement gérés (agents en détachement sortant et en MAD entrante)
93,03 %	1,69 %	2,45 %	2,83 %

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS

Catégorie	Exécution 2021	Prévision LFI 2022	Exécution 2022
Rémunération d'activité	771 349 225	767 657 943	780 339 039
Cotisations et contributions sociales	464 982 038	459 191 667	470 463 803
Contributions d'équilibre au CAS Pensions :	379 382 402	372 679 851	383 091 385
– Civils (y.c. AT)	377 214 464	370 225 549	380 897 666
– Militaires	689 462	1 000 000	739 417
– Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre au FSPOEIE)	1 478 475	1 454 302	1 454 302
– Autres (Cultes et subvention exceptionnelle au CAS Pensions)			
Cotisation employeur au FSPOEIE	11 342		11 365
Autres cotisations	85 588 295	86 511 816	87 361 053
Prestations sociales et allocations diverses	3 194 935	5 871 241	5 915 932
Total titre 2 (y.c. CAS Pensions)	1 239 526 198	1 232 720 851	1 256 718 774
Total titre 2 (hors CAS Pensions)	860 143 797	860 041 000	873 627 389
FdC et AdP prévus en titre 2			

Les prestations relatives aux allocations pour perte d'emplois s'élèvent à 0,49 M€ pour 48 bénéficiaires.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

(en millions d'euros)

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	
Socle d'exécution 2021 retraitée	847,47
Exécution 2021 hors CAS Pensions	860,14
Impact des mesures de transfert et de périmètre 2022/ 2021	-8,34
Débasage de dépenses au profil atypique :	-4,33
– GIPA	-0,13
– Indemnisation des jours de CET	-5,23
– Mesures de restructuration	-0,60
– Autres dépenses de masse salariale	1,63
Impact du schéma d'emplois	-6,31
EAP schéma d'emplois 2021	-4,77
Schéma d'emplois 2022	-1,54
Mesures catégorielles	7,07
Mesures générales	14,43
Rebasage de la GIPA	0,76
Variation du point de la fonction publique	12,18
Mesures bas salaires	1,49
GVT solde	4,11
GVT positif	10,39
GVT négatif	-6,28
Rebasage de dépenses au profil atypique - hors GIPA	8,66
Indemnisation des jours de CET	6,49
Mesures de restructurations	0,60
Autres rebasages	1,57
Autres variations des dépenses de personnel	-1,81
Prestations sociales et allocations diverses - catégorie 23	2,72
Autres variations	-4,53
Total	873,63

L'exécution des crédits de titre 2 hors CAS « Pensions » du programme s'est élevée à 873,63 M€ soit une exécution supérieure de 13,58 M€ à la LFI 2022 résultant d'écarts à la fois positifs et négatifs par rapport à la prévision et notamment :

- d'un écart de -0,3 M€ entre le socle d'exécution définitif de 2021 et celui élaboré en LFI qui traduit une exécution 2021 inférieure à la prévision inscrite en LFI. La ligne « autres débasages » comprend notamment les retenues pour services non fait. ;

- d'une économie sur le schéma d'emplois supérieure à la prévision de – 1,7 M€ liée essentiellement à l'effet du schéma d'emplois 2022 caractérisé notamment par des départs supérieurs aux prévisions ;

- d'une exécution plus forte des mesures catégorielles (+5,7 M€) en raison de la mise en œuvre du protocole social du 4 avril 2022 pour 3,5 M€, de la revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B pour 0,2 M€ et de la revalorisation de la grille indiciaire des catégories C pour 2,1 M€ ;

- des mesures générales supérieures de 14,4 M€ à la prévision en raison de la variation du point d'indice de la fonction publique (+3,5 % au 1^{er} juillet 2022) pour 12,2 M€, de la mise en œuvre des mesures bas salaires pour 1,5 M€ au bénéfice de 1 600 agents, ainsi que du versement des indemnités de garantie individuelle du pouvoir d'achat (GIPA), prévue par le décret n° 2008-539 du 6 juin 2008 qui a été versée à 2 696 agents pour un coût de 0,8 M€, en hausse de 0,7 M€ par rapport au PAP ;

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

- d'un GVT solde qui s'établit à +4,11 M€, soit 0,5 % de la masse salariale, contre une enveloppe de +2,5 M€ prévue en LFI, soit une hausse de 1,6 M€. Le GVT solde se décompose entre un GVT positif et négatif. Le GVT positif qui s'établit à +10,39 M€ traduit l'augmentation de la rémunération des agents découlant des avancements d'échelons ou d'un changement de grade ou de corps. Le GVT négatif d'un montant de -6,28 M€ correspond à l'économie due à l'écart de rémunération entre les agents sortants et entrants du programme. L'impact du GVT négatif et celui du GVT positif, représentent respectivement, une économie de 0,85 % et une progression de 1,24 % de la masse salariale ;

- d'une variation à la baisse de -5,8 M€ par rapport à la LFI du poste « Autres variations des dépenses de personnel ». La ligne « autres » des autres variations des dépenses de personnel qui s'élève à 4,5 M€ intègre des rétablissements de crédits. En 2022, les rétablissements de crédits se répartissent entre les remboursements de mises à disposition pour -1,5 M€ et les remboursements des indus sur rémunération au titre des années précédentes pour -3,03 M€.

Par ailleurs, il convient de préciser les points suivants :

- la ligne « autres rebasages » de la rubrique rebasage de dépenses au profil atypique correspond à des dépenses de ruptures conventionnelles (1,17 M€), des indemnités de télétravail (0,90 M€) et des retenues pour services non faits (-0,50 M€) ;

- le forfait mobilité durable (décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État) a été budgété à hauteur à 0,10 M€ et a représenté une dépense de 0,20 M€ ;

- la variation indiquée sur la ligne « prestations sociales et allocations diverses -catégorie 23 » correspond à la protection sociale complémentaire (PSC) pour 2,5 M€ et au forfait mobilité durable (décret n° 2020-543 du 9 mai 2020 relatif au versement du « forfait mobilités durables » dans la fonction publique de l'État) pour 0,20 M€, en hausse de 0,10 M€ par rapport au PAP.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1024 – Catégorie A+	114 368	123 143	126 894	103 034	111 922	115 668
1025 – Catégorie A	41 026	66 468	52 896	35 879	59 626	46 937

Catégorie d'emplois	Coût moyen chargé HCAS			dont rémunérations d'activité		
	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie	Coût d'entrée	Coût global	Coût de sortie
1026 – Catégorie B	40 913	48 506	48 218	36 486	43 510	42 958
1027 – Catégorie C	35 195	42 638	38 318	31 388	38 297	34 028

Le tableau ci-dessus détaille par catégorie les coûts moyens d'entrée et de sortie, ainsi que les coûts moyens globaux à l'issue de la gestion 2022. Ces coûts s'entendent charges patronales incluses, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

Les coûts afférents aux rémunérations d'activité s'entendent hors charges patronales, hors CAS « Pensions » et hors prestations sociales.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2022	Coût	Coût en année pleine
Effets extension année pleine						843 099	1 686 198
Protocole du 17/05/2019 - 3ème tranche	8 029	A B C	Tous	07-2021	6	843 099	1 686 198
Mesures statutaires						2 278 278	2 675 078
Revalorisation de la grille indiciaire de la catégorie C		C	Tous	01-2022	12	2 079 878	2 079 878
Revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B		B	Tous	09-2022	4	198 400	595 200
Mesures indemnitaires						3 948 412	5 922 618
Diverses mesures indemnitaires		A B C	Tous	05-2022	8	489 207	733 811
Protocole social du 4 avril 2022 - PNA et MAD sortantes (revalorisation IMT - IRTI - ACF - IFSE)		A B C	Tous	05-2022	8	27 501	41 252
Protocole social du 4 avril 2022 (revalorisation IMT - IRTI - ACF - IFSE)	16 483	A B C	Tous	05-2022	8	3 431 704	5 147 556
Total						7 069 789	10 283 894

Le montant des mesures catégorielles en exécution 2022 s'élève à 7,07 M€, soit +5,72 M€ par rapport aux crédits inscrits en LFI. L'enveloppe de 1,35 M€ prévue en PLF 2022 a permis le financement de la poursuite du protocole d'accord de négociation signé avec les organisations syndicales le 17 mai 2019, prévoyant une revalorisation de l'allocation complémentaire de fonction (branche opérations commerciales), de l'indemnité de risque (branche surveillance) ainsi qu'une augmentation de la rémunération des heures de nuit et du travail effectué les dimanches et jours fériés.

Les écarts à la hausse portent principalement sur :

- la revalorisation des débuts de carrière de la catégorie B pour 0,2 M€, ainsi que la revalorisation de la grille indiciaire des catégories C pour 2,1 M€ ;
- la mise en œuvre d'un protocole social signé avec les organisations syndicales le 4 avril 2022 pour un impact de 3,4 M€ en 2022 qui comprend : les revalorisations de l'indemnité mensuelle de technicité (IMT), de l'indemnité mensuelle de technicité (IRT), et de l'allocation complémentaire de fonctions (ACF) et de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) ;
- la mise en place de diverses mesures indemnitaires telles que l'attribution du régime indemnitaire général du poste pour les inspecteurs élèves pré-affectés (0,2 M€), la NBI pour tous les adjoints aux chefs divisionnaires (0,08 M€), la création d'une majoration d'ACF Brexit pour les agents des bureaux de Calais et Dunkerque (0,07 M€) ou la revalorisation de la rémunération des contrôleurs stagiaires externes (0,05 M€).

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

■ ACTION SOCIALE - HORS TITRE 2

L'action sociale ministérielle et interministérielle est portée par le secrétariat général ; les principaux dispositifs, montants et bénéficiaires sont présentés dans le RAP du programme 218 « Conduite et pilotage des politiques économiques et financières ».

Dépenses pluriannuelles

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION
DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

AE 2022	CP 2022
AE ouvertes en 2022 * (E1) 372 136 948	CP ouverts en 2022 * (P1) 353 026 226
AE engagées en 2022 (E2) 340 292 859	CP consommés en 2022 (P2) 325 010 095
AE affectées non engagées au 31/12/2022 (E3) 3 025 496	dont CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 65 002 019
AE non affectées non engagées au 31/12/2022 (E4 = E1 - E2 - E3) 28 818 592	dont CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 260 008 076

RESTES À PAYER

Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 brut (R1) 169 939 902				
Travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2021 (R2) 81 028				
Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2021 net (R3 = R1 + R2) 170 020 930	–	CP consommés en 2022 sur engagements antérieurs à 2022 (P3 = P2 - P4) 65 002 019	=	Engagements ≤ 2021 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R4 = R3 - P3) 105 018 911
AE engagées en 2022 (E2) 340 292 859	–	CP consommés en 2022 sur engagements 2022 (P4) 260 008 076	=	Engagements 2022 non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R5 = E2 - P4) 80 284 783
				Engagements non couverts par des paiements au 31/12/2022 (R6 = R4 + R5) 185 303 694
				Estimation des CP 2023 sur engagements non couverts au 31/12/2022 (P5) 37 067 850
				Estimation du montant maximal des CP nécessaires après 2023 pour couvrir les engagements non couverts au 31/12/2022 (P6 = R6 - P5) 148 235 844

NB : les montants ci-dessus correspondent uniquement aux crédits hors titre 2

* LFI 2022 + reports 2021 + mouvements réglementaires + FdC + AdP + fongibilité asymétrique + LFR

Les engagements non couverts par des CP au 31 décembre 2022 s'élèvent à **185,3 M€**, en hausse de 15,4 M€ par rapport au montant de l'exercice précédent (169,9 M€ au 31 décembre 2021).

Cette augmentation s'explique principalement par des engagements liés au marché Grand électricité (6 M€), au traitement de l'obsolescence des beechcrafts (2,2 M€) et au marché de maintenance informatique dédouanement (7 M€).

Dans le détail, les restes à payer au 31 décembre 2022 concernent principalement les dépenses suivantes :

- Les dépenses de travaux immobiliers pour **5,2 M€** ;
- Les loyers non budgétaires **pour 54,1 M€**, auxquels s'ajoutent **10,2 M€** au titre des marchés pluriannuels de fluides et **13,1 M€** pour les marchés d'entretien des locaux ;
- Les dépenses informatiques pour **44,4 M€** ;
- Le fonctionnement des services : **18,1 M€**, dont 5,8 M€ relevant du parc automobile ;
- Les moyens de la surveillance : **40,2 M€**

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

Justification par action

ACTION

01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
01 – Surveillance douanière des flux de personnes et de marchandises et lutte contre la grande fraude douanière.	515 330 772	27 663 752	542 994 524	515 330 772	20 811 722	536 142 494
	525 362 944	21 873 140	547 236 084	525 362 944	19 213 468	544 576 412

L'action retrace les moyens consacrés à la lutte contre les trafics internationaux de produits prohibés (stupéfiants, contrefaçons, cigarettes de contrebande, armes, etc...) et au démantèlement des organisations criminelles qui se livrent à ces trafics, accumulent des profits illicites et pratiquent le blanchiment de capitaux. Elle couvre les contrôles exercés sur les marchandises en mouvement en vue de vérifier leur situation au regard des réglementations douanières ou fiscales.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2022
A+	149
A	1 766
B	3 200,11
C	2 125
Total	7 240,11

Les effectifs correspondant à cette action sont ceux des brigades de surveillance douanière présentes sur les frontières tierces terrestres, portuaires, aéroportuaires ainsi que sur les nœuds routiers et autoroutiers, des services régionaux d'enquête (SRE) qui réalisent les contrôles douaniers et fiscaux des entreprises, ainsi que la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED) qui dispose de compétences spécialisées en matière de renseignement, d'enquêtes et d'action anti-fraude. Ils intègrent également les effectifs du service d'enquêtes judiciaires des finances (SEJF) qui assure les développements judiciaires de dossiers de délinquance douanière, économique ou financière et constitue un service d'enquête judiciaire spécialisé.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	515 330 772	525 362 944	515 330 772	525 362 944
Rémunérations d'activité	321 223 486	326 215 557	321 223 486	326 215 557
Cotisations et contributions sociales	191 651 602	196 674 271	191 651 602	196 674 271
Prestations sociales et allocations diverses	2 455 684	2 473 116	2 455 684	2 473 116
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	15 619 312	18 929 255	17 537 647	16 878 842
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 619 312	18 932 901	17 537 647	16 882 489

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Subventions pour charges de service public		-3 646		-3 646
Titre 5 : Dépenses d'investissement	12 044 440	2 943 885	3 274 075	2 334 626
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	9 501 395	333 876	551 832	1 344 730
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	2 543 045	2 610 009	2 722 243	989 896
Total	542 994 524	547 236 084	536 142 494	544 576 412

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 18,9 M€ EN AE ET 16,9 M€ CP

Les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 1 correspondent principalement aux dépenses suivantes :

- des dépenses d'équipement de la branche surveillance. En 2022, le niveau de consommation s'élève à 9,1 M€ en AE et 8 M€ en CP. Le taux de consommation d'AE, inférieur à 8 % à la prévision du PAP, s'explique par les difficultés d'approvisionnement liées au contexte international, et ce malgré le renouvellement d'un grand nombre de marchés, notamment dans les domaines de l'habillement (gants, sous-vêtements, tenues et accessoires, etc.) et de l'armement. Ainsi, afin de constituer un maximum de stocks, les services ont engagé des commandes avant la fin de gestion, pour lesquelles les ruptures en matières premières et consommables (tissus laminés, fermetures éclair, semelles) ont provoqué un allongement des délais de livraison et, par suite, un décalage de la consommation de CP ;
- des dépenses de fonctionnement général des services (6,2 M€ en AE et en CP), comprenant essentiellement des frais de stockage des marchandises contrefaites, de poursuite et de contentieux engagés suite à des contrôles, en hausse de +1,2 M€ en AE et +1,1 M€ par rapport à la prévision en PAP 2022. L'augmentation des frais de contentieux est corrélative à l'augmentation du nombre d'infractions constatées par le service, entraînant mécaniquement un accroissement des frais d'entreposage et de destruction de marchandises irrégulières ;
- des dépenses d'informatique liées aux abonnements et au maintien en condition opérationnelle des applications dédiées à surveillance et à la lutte contre la fraude (3,6 M€ en AE et 2,7 M€ en CP). Ces dépenses, en hausse par rapport à la prévision initiale (+2,6 M€ en AE et +1,7 M€ en CP), ont permis notamment de financer :
 - la maintenance du système d'information de lutte contre la fraude (SILCF). Outre la maintenance corrective, l'anticipation de son décommissionnement a consisté à développer une application de consultation de l'historique (application VISIL) ;
 - des travaux de résorption de l'obsolescence technique du système intégrateur aéromaritime permettant le développement d'interfaces avec des systèmes européens ;
 - le maintien en condition opérationnelle des autres applications (rédaction des procédures LRPDJ, GARANCE, LAPR) ;
 - la mise en œuvre du système d'informations Frontières, qui a en particulier bénéficié d'un accompagnement au pilotage renforcé pour sécuriser son déploiement dans les points de passage frontaliers tenus par la douane.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 2,9 M€ EN AE ET 2,3 M€ CP

Les dépenses d'investissement de l'action 1 ont été inférieures de 9 M€ en AE et de 1 M€ en CP à la prévision du PAP.

L'écart en AE s'explique par le report en 2023 de l'acquisition de 8 scanners mobiles et de 2 scanners postaux.

En ce qui concerne les moyens terrestres de la surveillance, les crédits de paiement ont été employés pour la couverture des restes à payer des loyers correspondant à la location des camions scanners mobiles (1,3 M€ en CP).

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

Concernant les investissements en informatique, les dépenses ont été d'un niveau équivalent en AE et moindres que prévues en CP (2,5 M€ anticipées et 2,6 M€ réalisées en AE ; 2,7 M€ prévues et 1 M€ exécutées en CP) avec le décalage de paiement des travaux préparatoires au raccordement du système d'informations aéronaval au système européen et d'une partie des dépenses de la modernisation du système de lecture automatisée des plaques d'immatriculation. Ces dépenses ont permis de financer les projets suivants :

- la modernisation des applications de lutte contre la fraude avec la réalisation de plusieurs briques applicatives qui préfigurent l'urbanisation informatique du système cible : l'application SMART pour la gestion du renseignement, REDACTES pour la rédaction des actes, GESTACTES pour la mise en œuvre des pouvoirs. Ces briques seront complétées par le bloc contrôle et administration du contentieux. Cet ensemble urbanisé couvrira différents processus métiers (avant dédouanement, dédouanement, surveillance, contributions indirectes) permettant *in fine* de décommissionner le système d'information existant ;
- une partie de la modernisation et de l'hébergement du système de lecture automatisée de plaques d'immatriculation (LAPI) a démarré en 2022 avec pour objectif un déploiement en 2023 ;
- les évolutions du système d'information judiciaire LRPDJ.

ACTION

03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
03 – Préservation de la sécurité et de la sûreté de l'espace national et européen	113 473 611 115 682 652	50 771 018 29 283 158	164 244 629 144 965 810	113 473 611 115 682 652	41 913 933 24 455 237	155 387 544 140 137 890

L'action retrace la contribution de la DGDDI à la protection des frontières terrestres, maritimes et aériennes nationales et communautaires, à la sécurisation des flux de marchandises et aux contrôles de sûreté (notamment pour le fret aérien et pour les flux empruntant le tunnel sous la Manche).

En mer plus particulièrement, la DGDDI exploite un dispositif aéronaval qui concourt aux missions de l'État en mer (lutte contre la fraude douanière et la contrebande, police des pêches, lutte contre le terrorisme, etc.), d'une part, et participe aux opérations de contrôle de l'immigration menées sous l'égide de l'agence européenne FRONTEX, d'autre part.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2022
A+	29
A	343
B	620
C	412
Total	1 404

Les effectifs correspondent aux services de pilotage opérationnel des contrôles, des brigades de surveillance maritime, aéroterrestre et aéromaritime et à une partie des brigades de surveillance terrestre (brigades de surveillance intérieure - BSI).

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	113 473 611	115 682 652	113 473 611	115 682 652
Rémunérations d'activité	70 734 514	71 831 257	70 734 514	71 831 257
Cotisations et contributions sociales	42 198 399	43 306 825	42 198 399	43 306 825
Prestations sociales et allocations diverses	540 698	544 569	540 698	544 569
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	34 451 303	28 631 317	27 592 491	21 940 372
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	34 451 303	28 631 317	27 592 491	21 940 372
Titre 5 : Dépenses d'investissement	16 319 715	651 841	14 321 442	2 514 865
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	16 319 715	634 767	14 321 442	2 364 635
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État		17 074		150 230
Total	164 244 629	144 965 810	155 387 544	140 137 890

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 28,6 M€ EN AE ET 21,9 M€ CP

Les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 3 correspondent principalement aux dépenses suivantes :

- l'entretien et le maintien en condition opérationnelle du parc naval (8,4 M€ en AE et 7,5 M€ en CP). Ces dépenses sont en hausse de +2,2 M€ en AE et +1,3 M€ en CP par rapport à la prévision du PAP 2022, notamment en raison de :
 - la hausse des coûts des carburants (+0,5 M€ en AE/CP par rapport à 2021) ;
 - l'augmentation des prix sur l'ensemble des approvisionnements ;
 - des avaries importantes et coûteuses non anticipables ayant touché certains moyens navals ;
- l'entretien et le maintien en condition opérationnelle du parc aérien (19,5 M€ en AE et 13,5 M€ en CP). Ces dépenses intègrent notamment des opérations de traitement d'obsolescence des radars des avions Beechcraft, constituant les premières étapes d'un programme échelonné sur plusieurs années (2,1 M€ en AE et 0,09 M€ en CP en 2022).

La location d'heures de vol d'hélicoptère pour la surveillance maritime des Antilles, programmée initialement à hauteur de 7,5 M€, a été reportée au début d'année 2023 afin d'en sécuriser les modalités contractuelles, justifiant ainsi l'écart par rapport aux prévisions 2022 ;

- la maintenance et le renouvellement des équipements, ainsi que les abonnements de télécommunications, pour la flotte garde-côtes des Douanes (0,7 M€ en AE et 0,9 M€ en CP).

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 0,7 M€ EN AE ET 2,5 M€ CP

Les crédits d'investissements correspondent aux opérations suivantes :

- le renforcement de la composante aérienne par l'acquisition de moyens optroniques pour les hélicoptères et l'acquisition de drones (0,7 M€ en AE) ;
- la finalisation des paiements des vedettes préalablement commandées et réceptionnées dans le cadre du programme de renouvellement de la flotte, ainsi que les restes à payer de matériels optroniques pour les aéronefs (2,5 M€ en CP)

L'écart en AE/CP entre la prévision inscrite dans le PAP 2022 (16,3 M€ en AE et 14,3 M€ en CP) et l'exécution s'explique essentiellement par le report de l'acquisition d'une vedette dans le cadre d'une stratégie d'achat consistant à commander deux moyens navals en 2024 pour permettre des économies d'échelle.

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

ACTION**04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement**

Action / Sous-action <i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i> <i>Réalisation</i>	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
04 – Promotion des échanges internationaux et qualité du dédouanement	222 554 098 226 886 657	13 709 242 17 634 387	236 263 340 244 521 044	222 554 098 226 886 657	15 837 201 15 624 139	238 391 299 242 510 796

Cette action représente l'activité de dédouanement des marchandises importées et exportées pour soutenir l'activité et la compétitivité des entreprises à l'international.

Elle comprend également la personnalisation des prestations offertes (mission dédiée aux « grands comptes », entretiens-conseils avec les PME) et une démarche de simplification (regroupement au sein d'un guichet unique sous l'égide de la douane pour l'ensemble des formalités administratives liées au passage de la frontière).

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2022
A+	61
A	728
B	1 318
C	876
Total	2 983

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	222 554 098	226 886 657	222 554 098	226 886 657
Rémunérations d'activité	138 526 451	140 881 572	138 526 451	140 881 572
Cotisations et contributions sociales	82 967 936	84 937 030	82 967 936	84 937 030
Prestations sociales et allocations diverses	1 059 711	1 068 056	1 059 711	1 068 056
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	2 686 027	9 830 095	2 788 677	9 355 949
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 686 027	9 830 095	2 788 677	9 355 949
Titre 5 : Dépenses d'investissement	11 023 215	7 804 291	13 048 524	6 268 190
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	11 023 215	7 804 291	13 048 524	6 268 190
Total	236 263 340	244 521 044	238 391 299	242 510 796

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 9,8 M€ EN AE ET 9,4 M€ CP

Les crédits de fonctionnement relevant de cette action ont essentiellement financé la maintenance évolutive et corrective, ainsi que le maintien en condition opérationnelle des projets informatiques liés à l'activité de dédouanement, notamment Delta G, Delta XI, Delta XE, Delta H7, Delta T, France Sésame, SI Brexit, ICS, ICS2 et Soprano. L'internalisation des développements du nouveau système Delta-IE a impliqué un effort particulier d'assistance fonctionnelle et technique.

Le projet Delta T permettant la gestion et le suivi du régime douanier du transit a achevé son déploiement, permettant le décommissionnement de l'ancien applicatif NSTI à la fin du premier semestre 2022.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 7,8 M€ EN AE ET 6,3 M€ CP

Les crédits d'investissement ont permis la mise œuvre des projets suivants :

- le développement internalisé du nouvel applicatif de dédouanement Delta IE, dans le cadre du programme de travail du code des douanes de l'Union européenne conduit depuis début 2022. Cet applicatif comprend à la fois les formalités d'import et d'export, ainsi que le suivi de sortie. En cible, il remplacera les applications Delta G, Delta XI, Delta XE et ECS. Le déploiement du volet import est prévu en septembre 2023. L'internalisation du développement explique l'écart entre la prévision et l'exécution des dépenses d'investissement de l'action ;
- les développements du nouveau système de contrôle des importations ICS2, qui permet de connaître l'ensemble des marchandises à bord d'un moyen de transport à des fins de sûreté-sécurité ;
- les travaux de mise en œuvre de nouveaux systèmes applicatifs (système PNTS et mise à jour de Delta T) dans le cadre du processus d'avant-dédouanement (notification d'arrivée, présentation en douane, dépôt temporaire) et de transit ;
- la poursuite destravaux entamés depuis 2019 pour la refonte technique du système d'informations SOPRANO qui supporte le processus dématérialisé de demandes d'autorisations douanières et fiscales octroyées aux opérateurs . Ces travaux aboutiront à la mise en production de deux nouveaux formulaires au premier semestre 2023, EORI (Économic Operator Registration and Identification) et REX (Registered Exporter) ;
- les adaptations de la chaîne statistique dans le domaine du commerce extérieur suite à l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022 du nouveau règlement européen *European Business Statistics*.

ACTION

05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
05 – Fiscalité douanière, énergétique et environnementale	115 922 479	7 529 729	123 452 208	115 922 479	8 100 587	124 023 066
	118 179 193	8 030 727	126 209 921	118 179 193	7 634 217	125 813 411

Cette action porte l'activité de la DGDDI en matière de perception et de gestion des droits et taxes qui lui sont confiées, ainsi que sa mission de régulation des filières économiques de la viticulture, du tabac et des produits pétroliers.

Effectifs

Catégorie

ETPT Exécution 2022

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

A+	33
A	386
B	700
C	465
Total	1 584

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	115 922 479	118 179 193	115 922 479	118 179 193
Rémunérations d'activité	71 985 420	73 381 444	71 985 420	73 381 444
Cotisations et contributions sociales	43 385 708	44 241 428	43 385 708	44 241 428
Prestations sociales et allocations diverses	551 351	556 322	551 351	556 322
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	467 825	1 512 192	668 334	1 556 903
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	467 825	1 512 192	668 334	1 556 903
Titre 5 : Dépenses d'investissement	863 987	1 805 676	1 234 336	1 364 456
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	863 987	1 805 676	1 234 336	1 364 456
Titre 6 : Dépenses d'intervention	6 197 917	4 712 859	6 197 917	4 712 859
Transferts aux ménages	6 197 917	4 712 859	6 197 917	4 712 859
Total	123 452 208	126 209 921	124 023 066	125 813 411

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 1,5 M€ en AE et 1,6 M€ en CP

Les crédits de fonctionnement exécutés sur l'action 5 ont servi au financement des prestations de maintenance pour les applications informatiques de la douane dans le domaine de la fiscalité.

Il s'agit particulièrement des applications contribuant à la fiscalité énergétique (TETICE pour la taxation intérieure de consommation sur les produits énergétiques), à la fiscalité routière (TSVR pour la taxation sur les véhicules routiers), ainsi qu'à la gestion des mouvements de marchandises soumises à accises (EMCS GAMMA) dont le projet de modernisation a été lancé dans sa partie étude préalable (cadre technique et fonctionnel).

En matière de recouvrement, il s'agit du maintien en condition opérationnelle des applications relatifs au télépaiement (module carte bancaire, quartier pré-comptable).

La contribution de la douane au maintien en condition opérationnelle du portail unique du recouvrement PortailPro s'est élevé à 1,1 M€ (cote part de 20 %, contre 40 % chacune pour la DGFIP et l'ACOSS-CN).

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 1,8 M€ EN AE ET 1,4 M€ EN CP

Les crédits d'investissement de l'action 5 ont permis de financer :

- le chantier relatif à la TVA à l'import : pré-remplissage de la déclaration TVA, restitution des informations détaillées sur le portail Douane.gouv et intégration des importateurs dans le dispositif ProConnect ;
- la participation au projet de portail commun du recouvrement PortailPro, avec l'interconnexion du système d'informations douanier et sa modernisation sur le recouvrement ;

- la modernisation en profondeur du système de gestion de l'accompagnement des mouvements de marchandises soumises à Accises (EMCS GAMMA) dont la réalisation sera progressive entre 2022 et 2023 ;
- dans le domaine viti-vinicole, l'achèvement de la modernisation des services en ligne relatif à la gestion du foncier (application PARCEL), et la gestion des mouvements non soumis à accises (application mouvements viti-vinicoles).

3. DÉPENSES D'INTERVENTION : 4,7 M€ EN AE ET EN CP

Elles concernent les aides versées aux ménages via le dispositif des secours financiers.

Les montants versés en 2022 s'élèvent à **4,7 M€ en AE et CP**. Ils correspondent à la prise en charge de 3 154 titulaires, soit un montant moyen annuel de 1 508 € par bénéficiaire, dans un intervalle d'aide qui s'échelonne de 4 € à 2 287 €.

L'écart par rapport à la prévision en PAP 2022 s'explique principalement par la diminution du nombre de bénéficiaires prise en charge (374 bénéficiaires de moins par rapport à l'exercice 2021).

ACTION

06 – Soutien des services opérationnels

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
06 – Soutien des services opérationnels	265 439 891	175 522 060	440 961 951	265 439 891	175 284 874	440 724 765
	270 607 327	190 315 003	460 922 330	270 607 327	184 935 903	455 543 230

Le périmètre de l'action correspond aux fonctions d'état-major et de pilotage des services, ainsi que de gestion des ressources humaines (y compris la formation professionnelle) et des moyens budgétaires, informatiques et immobiliers.

Effectifs

Catégorie	ETPT Exécution 2022
A+	65
A	774
B	1 402
C	931
Total	3 172

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 2 : Dépenses de personnel	265 439 891	270 607 327	265 439 891	270 607 327
Rémunérations d'activité	165 188 072	168 029 209	165 188 072	168 029 209

Facilitation et sécurisation des échanges

Programme n° 302 | Justification au premier euro

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Cotisations et contributions sociales	98 988 022	101 304 249	98 988 022	101 304 249
Prestations sociales et allocations diverses	1 263 797	1 273 869	1 263 797	1 273 869
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement	135 854 967	176 167 622	135 739 670	168 657 649
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	135 854 967	176 167 622	135 739 670	168 657 649
Titre 5 : Dépenses d'investissement	38 521 260	12 608 021	38 399 371	14 754 957
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	22 715 080	9 708 956	22 218 572	12 495 214
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'État	15 806 180	2 899 065	16 180 799	2 259 743
Titre 6 : Dépenses d'intervention	1 145 833	1 539 361	1 145 833	1 523 296
Transferts aux autres collectivités	1 145 833	1 539 361	1 145 833	1 523 296
Total	440 961 951	460 922 330	440 724 765	455 543 230

1. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT : 176,2 M€ EN AE ET 168,7 M€ CP

Les dépenses de fonctionnement exécutées sur l'action « soutien des services opérationnels » portent sur l'immobilier, l'informatique et le fonctionnement des services. Les dépenses correspondantes aux mises à disposition tardives des droits de douane sont également rattachées à cette action.

A) Immobilier : 54 M€ en AE et 51,9 M€ en CP

Les dépenses de fonctionnement dans le domaine immobilier sont réparties comme suit :

- les baux : 20,1 M€ en AE et 19,5 M€ en CP, soit un montant en AE proche du PAP et un montant en CP inférieur de 1 M€ à la prévision ;
- les énergies et fluides : 6,2 M€ en AE et 6,8 M€ en CP, soit un écart à la hausse de 5 M€ en AE et 0,8 M€ en CP par rapport à la prévision, en raison de l'augmentation des coûts énergétiques notamment dans le cadre du renouvellement du marché grand électricité ;
- des travaux d'entretien : 4,6 M€ en AE et 4,1 M€ en CP ;
- des dépenses diverses de nettoyage, réparations et achats de petit matériel : 23,1 M€ en AE et 21,3 M€ en CP.

B) Informatique : 42,5 M€ en AE et 42,8 M€ en CP

Ces montants correspondent aux dépenses suivantes :

- les services bureautiques : 16,9 M€ en AE et 18,8 M€ en CP

Si en 2020 et 2021 les besoins en équipements de télétravail ont été satisfaits en grande partie par l'utilisation de matériels réformés, en 2022 la poursuite du renouvellement du parc informatique a été assurée par remplacement d'équipements.

- les services d'infrastructure : 15,0 M€ en AE et 14,2 M€ en CP

Afin d'améliorer l'expérience utilisateur sur site, la DGDDI a augmenté les débits sur les liens RIE justifiant une augmentation du coût des abonnements.

- les services applications transverses : 10,5 M€ en AE et 9,9 M€ en CP

Pour augmenter le niveau de sécurité des services douaniers, les mises à jour des applications transverses ont été plus régulières.

C) Fonctionnement des services : 69,4 M€ en AE et 63,7 M€ en CP

- **31,7 M€ en AE et 26,5 M€ en CP** pour le fonctionnement des services en tant que tel, selon la décomposition suivante :
 - les subventions de fonctionnement aux associations (9,7 M€ en AE et en CP, dont 0,8 M€ en AE et en CP pour la restauration collective) ;
 - les prestations de service (5,3 M€ en AE et 4,5 M€ en CP) ;
 - les frais de changement de résidence (2,8 M€ en AE et en CP) ;
 - les achats mobiliers (1,3 M€ en AE et en CP) ;
 - les frais d'indemnités, dommages, intérêts, pénalités et taxes (2 M€ en AE et en CP) ;
 - les dépenses liées aux frais de numérisation et de déménagement des archives des droits annuels de francisation et de navigation. Cette dépense d'un montant de 6,3 M€ en AE et 2,2 M€ en CP explique pour l'essentiel l'écart entre les crédits prévus dans le PAP et les crédits consommés pour le fonctionnement des services ;
 - le solde (4,3 M€ et 4 M€) correspond aux autres dépenses de fonctionnement courant des services (fournitures, impressions, communication, etc.).
- **7,8 M€ en AE et 7,5 M€ en CP** pour la formation des agents. Ces dépenses couvrent notamment leurs frais de déplacement dans ce cadre, mais n'incluent pas les dépenses de fonctionnement des écoles ;
- **2,6 M€ en AE et 2,5 M€ en CP** dédiés à l'affranchissement et aux frais postaux ;
- **17,6 M€ en AE et 17,7 M€ en CP** pour les frais de déplacement des agents ;
- **9,3 M€ en AE et 9,0 M€ en CP** pour le parc automobile (entretien, réparation, carburant, péage). L'écart avec la prévision du PAP 2022 (+1,7 M€ en AE et +1,3 M€ en CP) est principalement lié à l'inflation sur les dépenses de carburant (+1 M€ par rapport à 2021) ;
- **0,2 M€ en AE et 0,2 M€ en CP de frais de poursuites et de contentieux** ;
- **0,2 M€ en AE et 0,3 M€** concernant diverses dépenses d'entretiens et de réparation.

D) Mises à disposition tardives de droits de douanes : 10,3 M€ en AE et en CP

Cette dépense correspond à la mise en paiement au profit de l'Union européenne des mises à disposition tardives des droits de douane, soit un montant supérieur de 6 M€ à la prévision de 4,3 M€. L'ouverture de 8,7 M€ en AE et de 1,6 M€ en CP dont a bénéficié le programme 302 en loi de finances rectificative n° 2022-1499 du 1^{er} décembre 2022 a notamment permis de couvrir cette dépense.

2. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT : 12,6 M€ EN AE ET 14,8 M€ CP

Pour l'action 6, le montant des crédits exécutés sur le titre 5 se décompose de la façon suivante :

A) Immobilier : 5,1 M€ en AE et 8,5 M€ en CP

- Les dépenses immobilières liées à des opérations d'acquisition ou de construction (0,5 M€ en AE et 2 M€ en CP) correspondent notamment à l'initiation des travaux de rénovation pour le relogement de la brigade de surveillance intérieure et du bureau d'Avignon au lieu d'une construction. L'écart avec la prévision s'explique en particulier par le report en 2023 des opérations de Beauvais Tillé et des pontons de la Pointe Fouillole en Guadeloupe.
- Les dépenses liées aux travaux structurants (3,6 M€ en AE et 6 M€ en CP). Elles sont inférieures à la prévision du fait :
 - du financement de la cote-part de la DGDDI à l'extension du *datacenter* de la direction nationale de la statistique et du commerce extérieur par voie de décret de virement au profit du programme 218, à hauteur de 4,1 M€ ;
 - du report de certaines opérations immobilières de grande ampleur dont celles de la direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières, du fait d'études préalables plus importantes qu'anticipées ;
 - de travaux de mise en place des points de contact uniques moins importants qu'initialement envisagés.
- Les dépenses d'entretien lourd s'établissent à 0,1 M€ en AE et 0,2 M€ en CP et les autres dépenses d'immobilier s'élèvent à 0,8 M€ en AE et 0,3 M€ en CP.

B) Informatique : 3,3 M€ en AE et 2,7 M€ en CP**a) Développement de l'environnement numérique de travail des agents :**

De nouveaux usages en termes de téléphonie mobile ont donné lieu au développement de briques mobiles telles que celle de l'authentification forte.

b) Développement des infrastructures :

Afin d'améliorer l'expérience utilisateur sur site, la DGDDI a commencé l'installation d'un service wifi et l'augmentation des débits sur les liens RIE. De plus, a eu lieu le renouvellement de l'infrastructure de messagerie douane.

c) Refonte des portails et développement des données en douane :

- **Refonte des portails :**

Après la mise en service du premier lot de la refonte du site institutionnel douane.gouv.fr en 2019, des travaux d'homogénéisation et d'accompagnement pour une amélioration de l'ergonomie se sont poursuivis en 2022, au bénéfice des usagers mais aussi des services douaniers (service d'assistance aux utilisateurs).

La refonte du site intranet douanier s'est achevée pour ses principales composantes fin 2022, avec une intégration importante des services aux agents. Ce premier lot sera complété progressivement en 2023.

- **Développement des données en douane :**

Dans le cadre de son programme de valorisation des données, la douane a poursuivi en 2022 sa trajectoire de développement de ses cas d'usage tout en œuvrant au maintien de son patrimoine. L'année a été marquée par l'industrialisation d'un cas d'usage, de sorte que dix sont à présent en production, et le prototypage de trois autres. Parallèlement, les services délivrés par le lac de données ont été mis à profit dans le cadre des dispositifs d'autoliquidation de la TVA Import (AVTAI) et de communication des données import/export à la Commission européenne (SURV3).

Le projet « développement de la donnée en douane » (3D), qui vise à développer les usages de la donnée et la *data science* dans l'ensemble des métiers de la douane a d'ores et déjà permis de lancer vingt-quatre cas d'usage, dont douze ont été déployés. Le niveau d'avancement opérationnel du projet atteint ainsi 80 % à fin 2022, pour un achèvement prévu fin 2023 (total de vingt-cinq cas d'usage prototypés, dont vingt déployés).

Suivant l'une des priorités du projet qui est la lutte contre les trafics, une première version du webscraping a été déployée à l'été 2022 dans le cadre de l'expérimentation prévue à l'article 154 de la loi de finances pour 2020, ainsi que le système d'informations décisionnel.

Concernant la plateforme « Big Data », qui constitue le socle technique de la donnée pour l'ensemble des cas d'usage (infrastructures techniques, outils de collecte, de stockage (lac de données), de calculs distribués et de visualisation), les chantiers ont été axés en 2022 sur ses évolutions technologiques, son renforcement capacitaire et sa sécurisation.

- **Programme de mobilité de la douane(TÉLÉMAC) :**

En 2022, quatre applications mobiles métier ont été sélectionnées pour intégrer ce programme, qui vise en particulier à développer des outils et des méthodes de travail modernes pour être davantage en situation opérationnelle. La première, qui a pour vocation d'aider les agents lors des contrôles des parcelles viticoles, a été développée et essayée auprès des utilisateurs. La deuxième, dédiée à l'aide au contrôle physique des marchandises dans le cadre du dédouanement, est en cours de développement. Les troisième et quatrième, dédiées respectivement à l'aide au contrôle sanitaire et bio de denrées d'origines non animales et à l'aide au contrôle des scellés des conteneurs maritimes, sont en cours de qualification pour un lancement des développements au deuxième trimestre 2023.

Le programme de mobilité de la douane va pouvoir être accéléré grâce au fonds de transformation de l'action publique, dont il a été lauréat à l'automne 2022. Ce financement est cependant conditionné à l'avis de la DINUM au titre de l'article 3 du décret n° 2019-1088 du 25 octobre 2019 relatif au système d'informations et de communication de l'État et à la direction interministérielle du numérique.

C) Investissement « métier » : 4,2 M€ en AE et 3,6 M€ en CP

Il s'agit essentiellement de l'acquisition de véhicules dans le cadre du renouvellement et du verdissement du parc automobile douanier, pour 4 M€ en AE et 3,4 M€ en CP, soit +0,8 M€ en AE et +0,2 M€ en CP par rapport à la prévision du PAP 2022.

3. DÉPENSES D'INTERVENTION : 1,5 M€ EN AE ET EN CP

La subvention annuelle versée à l'établissement public administratif de la Masse des Douanes s'est élevée à 1 M€, soit une hausse de +500 k€ par rapport à la prévision inscrite dans le PAP 2022. Cette hausse, prévue à partir de 2023 dans le contrat d'objectifs et de moyens de la DGDDI a été mise en œuvre par anticipation en 2022.

Par ailleurs, la Douane a participé au financement de plusieurs organisations internationales, principalement l'Organisation mondiale des douanes (OMD), à hauteur de 0,5 M€ en AE et CP.

ACTION**08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac**

Action / Sous-action	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
<i>Prévision LFI y.c. FdC et AdP</i>						
<i>Réalisation</i>						
08 – Soutien au réseau des débiteurs de tabac		79 836 550	79 836 550		79 836 550	79 836 550
		73 156 444	73 156 444		73 147 131	73 147 131

Cette action regroupe l'ensemble des dépenses d'intervention pour le soutien et la transformation du réseau des débiteurs de tabac.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation	Prévision LFI y.c. FdC et AdP	Réalisation
Titre 3 : Dépenses de fonctionnement		263		263
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		263		263
Titre 6 : Dépenses d'intervention	79 836 550	73 156 181	79 836 550	73 146 868
Transferts aux entreprises	79 836 550	73 156 181	79 836 550	73 146 868
Total	79 836 550	73 156 444	79 836 550	73 147 131

DÉPENSES D'INTERVENTION : 73,2 M€ EN AE ET 73,1 M€ EN CP

Les crédits d'interventions exécutés sur l'action 8 ont permis le financement des dispositifs d'aide aux buralistes suivant :

- **Aide à la sécurité (18,9 M€ en AE et 18,8 M€ en CP)** : les montants versés au titre de ce dispositif, qui est une aide de guichet, atterrissent en baisse par rapport aux prévisions de dépenses du PAP 2022 (-6,2 M€).

Ainsi, la diminution par rapport aux années antérieures du fait de la prise en compte de la réforme de la réglementation relative à l'aide à la sécurité intervenue au 1^{er} janvier 2021, a été plus forte qu'anticipée.

- **Complément de remise (18,1 M€ en AE et en CP)** : les montants versés au titre de ce dispositif en 2022 sont inférieurs de -2,6 M€ par rapport à la prévision, car un nombre moins important de débits que celui estimé en 2021 pour 2022 en a bénéficié.
- **Fonds de transformation (23 M€ en AE et en CP)** : ce dispositif a connu une forte accélération en 2022, dernière année d'existence de cette aide au titre du protocole 2018-2022 sur la transformation du réseau des ruralistes. Ainsi, avec plus de 1600 nouvelles demandes déposées en 2022, les montants versés au titre de ce dispositif dépassent la prévision de +5,3 M€.
- **Indemnité de fin d'activité (0,5 M€ en AE et en CP)** : les montants versés en 2022 sont inférieurs de -1,1 M€ par rapport aux prévisions du PAP 2022 – prévisions déjà baissières par rapport à 2021.
- **Prime de diversification des activités (6,4 M€ en AE et en CP)** : 2541 débitants ont bénéficié de cette aide en 2022, contre 2565 en 2021, et 3654 en 2020. L'exécution 2022 est inférieure tant à celle de 2021 qu'à l'évaluation réalisée en PAP (1,9 M€).
- **Remise compensatoire (2 M€ en AE et en CP)** : les montants versés au titre de cette aide sont également en baisse en 2022 par rapport aux années précédentes et à la prévision de dépense du PAP (-1,7 M€).
- **Remise transitoire (4,3 M€ en AE et en CP)** : la volatilité de cette aide, soumise à de nombreux aléas conjoncturels, explique que les montants versés sont supérieurs de +1,4 M€ à la prévision du PAP 2022. Cette aide, très volatile, était soumise à de nombreux aléas conjoncturels. Les montants versés en 2022 étaient +1,4 M€ supérieurs aux prévisions du PAP 2022.